

Activités et métiers logistiques dans la Vallée de la Seine

Insee Dossier Normandie

n° 24

Mars 2024



Coordination

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 Caen Cedex

Directeur de publication

Philippe Scherrer

Rédacteur en chef

Jonathan Brendler

Composition

Tania Bchini-Valle
Claire Godin

Auteurs

Thomas Balcone
Sylvain Comte
Diane Delver-Custos
Anne-Sarah Horvais
Khalid Jerrari

Contact presse

Jérémy Simon
Tél 06 60 55 37 70
communication-normandie@insee.fr

Mise en page

Luminess

ISSN : 2496-5227 (version imprimée)

ISSN : 2493-7452 (version en ligne)

© Insee 2024

www.insee.fr

Avant-propos

La vie économique repose sur l'échange de biens, de services et d'informations. Sans que cela soit toujours perceptible, la logistique est ainsi au cœur de la production de richesses, de l'activité des entreprises, de la vie quotidienne des citoyens. Les acteurs de la chaîne logistique organisent et mettent en œuvre les flux physiques, des producteurs jusqu'aux utilisateurs et consommateurs, en intégrant les étapes, les contraintes et les délais associés à leurs besoins. Parfois spectaculaire, sous la forme d'immenses porte-conteneurs, parfois chez les particuliers pour une livraison de colis, l'activité logistique est plus vaste que le simple transport de marchandises. L'entreposage, la manutention, l'emballage, ainsi que la planification et l'exécution de la chaîne constituent une part du coût final des produits.

Les évolutions économiques des dernières décennies ont donné une place centrale au transport et à l'affrètement des matières premières et des biens. Les tendances récentes, portées par l'essor du commerce numérique, ont encore fait évoluer les pratiques des acteurs économiques et des consommateurs. Dans un contexte de transition nécessaire pour intégrer les contraintes environnementales, le transport des marchandises, qui représente environ un dixième des émissions de CO₂ mondiales, est directement concerné. En France, la filière logistique est, depuis 2020, structurée autour de France Logistique qui réunit acteurs publics et privés pour travailler sur les objectifs de transition de la filière.

La Vallée de la Seine, avec ses portes d'entrée internationales sur la France que sont Le Havre, Rouen et Paris, est l'un des plus vastes ensembles de vie et de consommation d'Europe. L'État, les régions et les collectivités locales s'y coordonnent depuis longtemps pour assurer un développement durable du territoire, notamment à travers le schéma stratégique pour le développement de la Vallée de la Seine. Ce document, décliné sous la forme d'un contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER), identifie la logistique comme un enjeu majeur.

Afin d'enrichir les éléments de connaissance existants, Logistique Seine-Normandie, mandatée par ses nombreux partenaires, s'est associée à l'Insee pour construire ce dossier. Celui-ci propose, à la suite de celui réalisé en 2018, un état des lieux renouvelé des activités et métiers logistiques sur le territoire de la Vallée de la Seine.

Cette étude constitue ainsi un nouveau point de référence et sera, nous l'espérons, un outil précieux pour les partenaires dans la mise en œuvre de leurs actions.

**La Directrice générale
de Logistique Seine-Normandie**

Florence Robinet-Guentcheff

**Le Directeur régional
Insee Normandie**

Philippe Scherrer

Synthèse

Les activités logistiques sont étroitement intégrées à l'économie et contribuent pleinement à son fonctionnement. Une partie de ces activités est exercée par des entreprises dédiées à l'organisation et à l'exécution du transport des matières premières et des biens, du stockage à la livraison en passant par l'emballage et la manutention. Les établissements exerçant ainsi ces activités « pour compte d'autrui » constituent un secteur d'activité à part entière, le secteur de la logistique. Mais ces activités sont également exercées dans toute l'économie, dans des établissements où la logistique n'est pas l'activité principale mais qui l'exercent « pour compte propre ». Ils mobilisent néanmoins des compétences et des emplois logistiques similaires à ceux que l'on trouve habituellement dans le secteur logistique « pour compte d'autrui ». L'ensemble de ces activités, qu'elles soient réalisées « pour compte propre ou d'autrui », représente plus de 411 000 emplois dans la Vallée de la Seine en 2020.

Les établissements du secteur de la logistique de la Vallée de la Seine emploient près de 280 000 salariés, soit 4,3 % de l'emploi salarié de l'Île-de-France et de la Normandie. Cette proportion est légèrement plus faible que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Quatre salariés du secteur logistique sur cinq exercent en Île-de-France où d'autres activités, notamment tertiaires, sont nettement plus représentées. Le poids de la logistique est en revanche plus élevé en Normandie, deuxième région

métropolitaine pour la logistique derrière les Hauts-de-France, avec un emploi salarié sur 20 exercé dans ce secteur. Les établissements logistiques sont particulièrement présents dans les **zones d'emploi** de Roissy, du Havre ou de Vire Normandie où ils peuvent représenter jusqu'à 15 % de l'ensemble des emplois salariés. Des différences marquées entre établissements du secteur logistique prédominent, en fonction du type d'activité exercée. Alors que la taille moyenne des établissements est supérieure à 80 salariés pour la logistique aérienne, elle est inférieure à 20 salariés pour la logistique terrestre. Les établissements de services, qui comportent notamment les activités de messagerie, regroupent près de quatre cinquièmes des établissements mais moins d'un cinquième des salariés. Certains segments de la logistique sont particulièrement dynamiques et la création d'entreprises a connu, dans ce secteur, une forte accélération depuis 2016 dans la Vallée de la Seine. Le nombre de créations d'entreprises non-individuelles a doublé depuis 2012, exclusivement en Île-de-France. Cette hausse a été surtout portée par la logistique terrestre, notamment le transport routier.

Haropa Port, groupement constitué des ports du Havre, de Rouen et de Paris, est le premier port français et le sixième port européen de transport de marchandises. Le port maritime du Havre est le premier port français pour les conteneurs ; celui de Rouen est le premier exportateur de céréales en Europe de l'Ouest ; celui de

Paris est largement accessible par la voie fluviale et offre un débouché important pour l'ensemble des marchandises. En tonnage, la route reste le mode de transport le plus utilisé et, grâce aux échanges entre l'Île-de-France et la Normandie, la Vallée de la Seine est le premier territoire métropolitain pour le transport routier de marchandises. Malgré des volumes moins importants sur le fleuve et par les airs, la Vallée de la Seine reste malgré tout, et de loin, le territoire au sein duquel ces voies sont les plus empruntées. Seul le fret ferroviaire n'y est pas particulièrement développé. Les métiers de la logistique, qu'ils s'exercent « pour compte propre » ou « pour compte d'autrui », occupent plus de 290 000 salariés dans la Vallée de la Seine. Sur les 25 métiers logistiques, cinq de qualification ouvrière concentrent sept emplois salariés sur dix. Les conducteurs routiers et les livreurs représentent 20 % chacun, les magasiniers, les ouvriers du tri et de l'emballage ou ceux de la manutention environ 10 % chacun. La concentration des métiers logistiques est naturellement plus forte dans les territoires où le secteur est développé, mais elle varie également en fonction du tissu économique local. Les métiers logistiques sont peu féminisés et, à niveau de qualification équivalent, sont moins bien rémunérés que d'autres métiers. Le recours à l'intérim est important dans ces métiers et la tension de recrutement est croissante, particulièrement en Normandie. ●

Sommaire

Introduction	6
Activités et métiers logistiques dans la Vallée de la Seine	
Partie 1	7
Des activités logistiques fortement présentes dans la Vallée de la Seine	
Partie 2	12
Le transport de fret est omniprésent dans la Vallée de la Seine, notamment sur la route et le fleuve	
Partie 3	16
Des métiers logistiques souvent liés au transport routier et au commerce de gros dans la Vallée de la Seine	
Définitions, sources, méthodologie et pour en savoir plus	24

Introduction

Activités et métiers logistiques dans la Vallée de la Seine

La Vallée de la Seine, un territoire à forte identité logistique

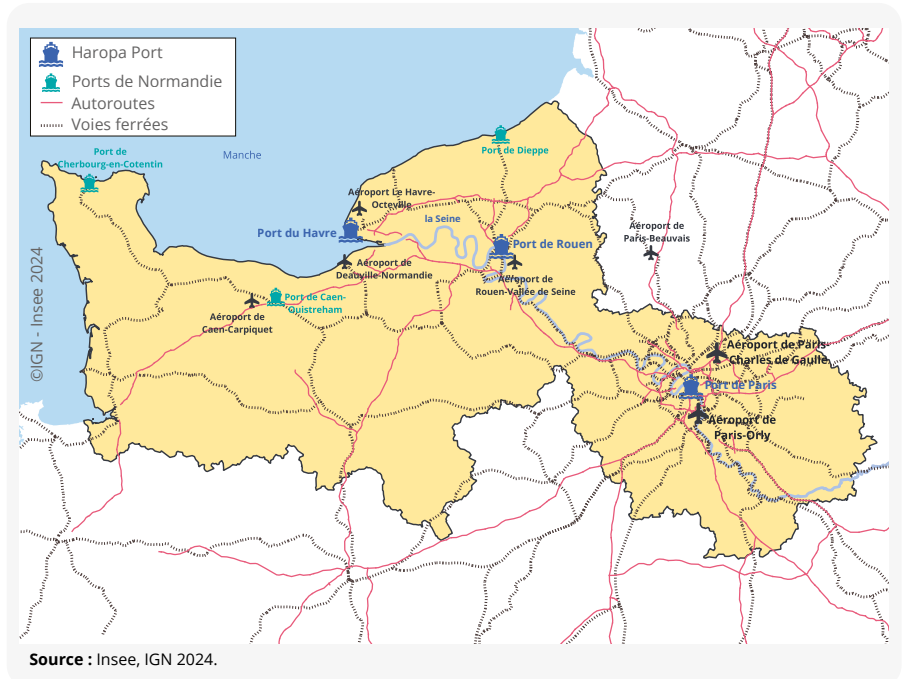
La **Vallée de la Seine** constitue un espace cumulant des atouts géographiques naturels et économiques majeurs. Sur la façade maritime de la Manche, secteur de forte navigation commerciale, le port du Havre se situe à l'embouchure de la Seine. Ce fleuve navigable à grand gabarit, maritime jusqu'à Rouen, offre un accès à l'agglomération parisienne, l'un des plus grands bassins de population d'Europe. Dans ce vaste espace, la logistique prend une place importante. Les ports de l'axe Seine (Le Havre, Rouen, Paris), structurés au sein du groupement Haropa, les nombreux autres ports sur la Manche, notamment ceux du groupement Ports de Normandie (Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe), les aéroports de dimension internationale (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly), les grands axes routiers (autoroutes A13, A28 et A29) ou ferroviaires (la ligne Le Havre-Paris), constituent un système multimodal intégrant la chaîne logistique de bout en bout ► **figure 1**.

Poursuivant les réflexions sur le « Grand Paris » lancées en 2009, l'État et les collectivités territoriales de Normandie et d'Île-de-France ont conduit un travail partenarial dont l'objectif est de développer et d'aménager ce territoire. Les enjeux d'amélioration de l'offre portuaire et logistique, de renouveau industriel et de développement durable de la Vallée de la Seine ont été identifiés, ils constituent la trame du Schéma stratégique pour le développement de la Vallée de la Seine approuvé en 2015. Celui-ci trouve sa déclinaison opérationnelle dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Vallée de la Seine dont l'un des trois grands axes est celui de la logistique et des infrastructures, à travers la maîtrise des flux et des déplacements.

Une filière, deux approches

La logistique peut être appréhendée de deux manières : une approche sectorielle, qui regroupe les **établissements** réalisant des prestations logistiques pour le compte d'autrui, et une approche fonctionnelle, qui regroupe l'ensemble des métiers logistiques, qu'ils soient exercés dans un établissement relevant du secteur de la logistique ou non ► **figure 2**. L'**approche sectorielle** regroupe 27 activités.

► 1. Infrastructures logistiques dans la Vallée de la Seine

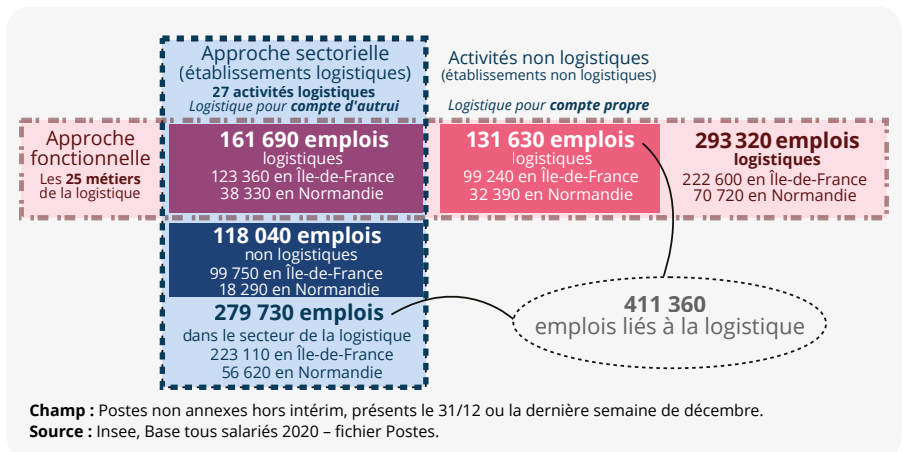


Source : Insee, IGN 2024.

Les établissements exerçant leur activité principale dans l'une de celles-ci appartiennent au secteur de la logistique (« logistique réalisée pour compte d'autrui »). Ces activités regroupent plus de 279 700 emplois dans la Vallée de la Seine. L'**approche fonctionnelle** regroupe 25 métiers du transport de marchandises, de l'entreposage et de la manutention. Elle permet d'identifier les métiers logistiques exercés dans le secteur de la logistique, mais aussi les métiers logistiques exercés dans des établissements non logistiques

(« logistique réalisée pour compte propre »). Ces métiers regroupent plus de 293 000 emplois dans la Vallée de la Seine. Ainsi, en tenant compte à la fois de l'approche sectorielle et de l'approche fonctionnelle, ce sont 411 300 emplois qui sont liés à la logistique dans la Vallée de la Seine en 2020 : 161 700 sur des métiers logistiques dans le secteur logistique, 131 600 sur des métiers logistiques dans des établissements non logistiques et 118 000 sur des métiers non logistiques dans le secteur logistique. ●

► 2. Schéma de la filière logistique dans la Vallée de la Seine en 2020



Des activités logistiques fortement présentes dans la Vallée de la Seine

Les établissements du secteur de la logistique de la Vallée de la Seine emploient près de 280 000 salariés en 2020. Si les quatre cinquièmes de ces emplois se situent en Île-de-France, la présence de la logistique est surtout sensible en Normandie où ces établissements accueillent plus d'un emploi normand sur 20. Les zones d'emploi de Roissy, du Havre, ou de Vire Normandie sont particulièrement pourvues en services logistiques, avec des spécialités marquées liées aux besoins du territoire. Le segment des transports terrestres accueille près de la moitié des emplois du secteur, regroupés dans moins d'un sixième des établissements. Le segment des services, comportant notamment les activités de poste et de courrier, est dans la situation inverse et représente quatre établissements sur cinq mais moins d'un emploi sur cinq. La création d'entreprises logistiques est très dynamique en Île-de-France, notamment la création d'entreprises individuelles devenue particulièrement importante dans ce secteur.

Quatre salariés de la Vallée de la Seine sur 100 travaillent dans le secteur logistique

Les activités du secteur logistique vont du stockage des marchandises, à leur emballage, en passant par leur manutention ainsi que leur transport tous modes confondus. Elles recouvrent également la planification et l'organisation de cette chaîne logistique. Cette étude

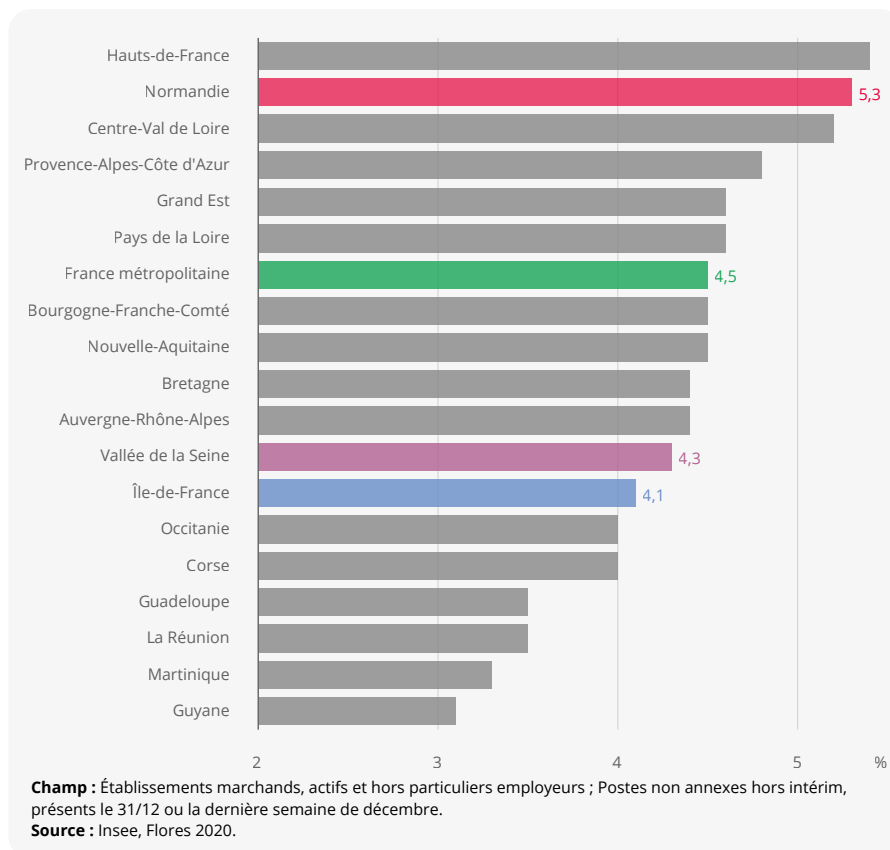
s'intéresse à 27 activités correspondant à ces différentes fonctions, elles sont réparties en six segments ► [définitions](#).

Dans la Vallée de la Seine, les établissements du secteur de la logistique emploient 279 700 salariés hors intérim en 2020. Le secteur de la logistique représente ainsi 4,3 % de l'emploi salarié hors intérim de la zone, soit 0,2 point de moins que dans l'ensemble de la France métropolitaine ► [figure 3](#).

Dans la Vallée de la Seine, huit salariés de la logistique sur dix travaillent en Île-de-France, soit un peu moins que la proportion constatée pour l'ensemble des emplois salariés (84 %).

Avec 5,3 % d'emplois salariés hors intérim dans le secteur de la logistique, la Normandie est la deuxième région française, derrière les Hauts-de-France (5,4 %), et devant le Centre-Val de Loire (5,2 %). En Île-de-France, où d'autres secteurs de l'économie sont plus présents, la logistique représente 4,1 % de l'emploi salarié. Cette faible part positionne cette région à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant l'Occitanie et la Corse (4,0 %) et derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne (4,4 %).

► 3. Part des emplois salariés dans le secteur de la logistique par région



Une proportion importante d'emplois dans le secteur logistique dans les zones d'emploi de Roissy, du Havre et de Vire Normandie

Si la zone d'emploi de Paris rassemble près de deux salariés du secteur logistique de la Vallée de la Seine sur cinq, ceux-ci ne représentent que 2,8 % de la totalité des emplois de la zone, une proportion nettement inférieure à la moyenne nationale (4,4 %). La zone d'emploi de Paris est ainsi très loin derrière les trois zones d'emploi pour lesquelles cette part est la plus importante en France, toutes trois situées dans la Vallée de la Seine : Roissy (14,9 %), Le Havre (12,8 %) et Vire Normandie (10,6 %) ► [figure 4](#). Sur ce territoire, le secteur logistique est également bien représenté dans les zones d'emploi d'Argentan (8,2 %), de Coulommiers (7,1 %), d'Évry, de Marne-la-Vallée, de Saclay ou encore de Meaux (entre 6,0 et 7,0 %).

Les raisons de la concentration de ces activités logistiques diffèrent selon les zones. Roissy, deuxième zone d'emploi de la Vallée de la Seine en nombre d'emplois, héberge le plus grand aéroport de France. La zone d'emploi du Havre, abrite le plus grand port de marchandises du pays et une grande zone de raffinage de produits pétroliers. Celles de Vire Normandie ou Argentan, bien que plus modestes en nombres d'emplois, comportent plusieurs établissements logistiques de grande taille spécialisés dans le transport.

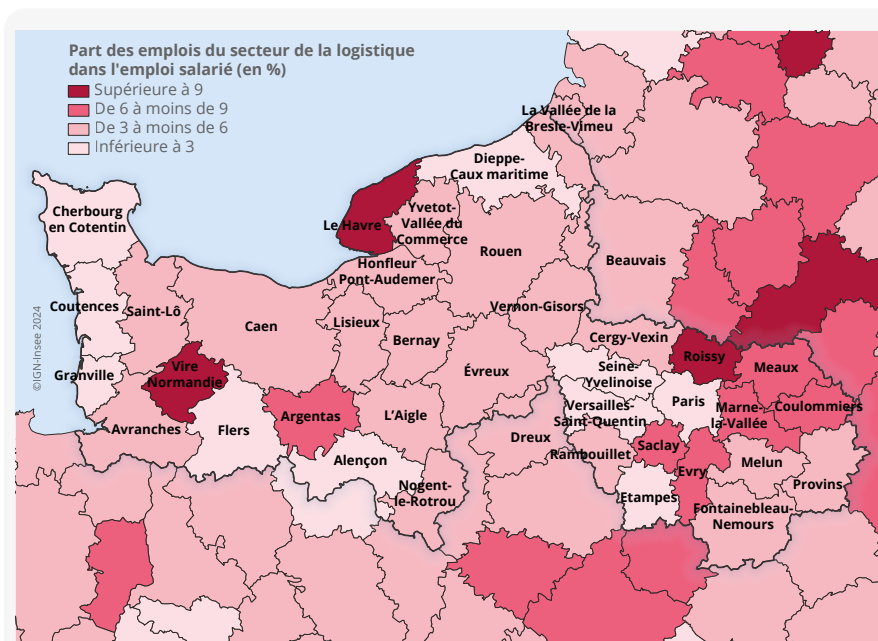
Près d'un salarié du secteur logistique sur deux dans la logistique terrestre

Dans la Vallée de la Seine, 114 900 établissements appartiennent au secteur de la logistique, dont une très large majorité (92 %) sont localisés en Île-de-France. Près de neuf établissements logistiques sur dix n'ont pas de salarié, une part plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (73 %). La présence d'établissements logistiques non-employeurs est particulièrement marquée en Île-de-France (près de neuf établissements sur dix contre un peu plus de sept sur dix en Normandie).

Le segment des services domine nettement dans la Vallée de la Seine puisqu'il regroupe près de quatre établissements du secteur sur cinq ► **figure 5**. La logistique terrestre ne représente que 16 % des établissements logistiques. Aucun des quatre autres segments n'en regroupe plus de 3 %. Ce constat est à nuancer entre les régions, la part des établissements du segment des services n'est que de 60 % en Normandie alors qu'elle atteint 80 % en région francilienne. À l'inverse, la logistique terrestre est plus présente en Normandie (26 % contre 15 % en Île-de-France).

Concernant les établissements logistiques employeurs, c'est au contraire la logistique terrestre qui est largement majoritaire dans la Vallée de la Seine, avec deux établissements sur trois qui appartiennent à ce segment. Trois segments représentent chacun environ un établissement sur dix : les services, le conditionnement et l'entreposage et l'affrètement et organisation des transports. La répartition des emplois salariés par segment est différente, conséquence d'une différence de taille des établissements employeurs. La logistique terrestre recouvre près de la moitié des emplois salariés du secteur logistique, les services représentent un peu moins d'un emploi sur cinq et le conditionnement et entreposage près d'un emploi sur six. En lien avec leurs spécialités respectives, les deux régions composant la Vallée de la Seine diffèrent

► 4. Part des emplois du secteur de la logistique dans les zones d'emploi de la Vallée de la Seine



Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ; Postes non annexes hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, Flores 2020.

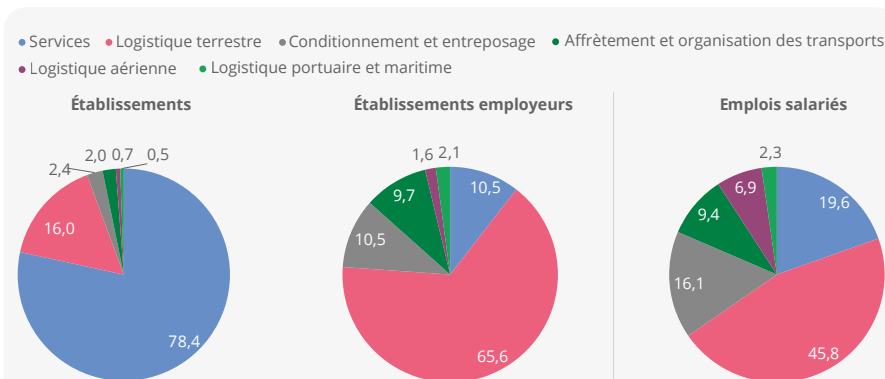
quant au poids de l'aérien et du portuaire dans l'emploi salarié. En Île-de-France, l'aérien représente 9,0 % des salariés de la logistique, et le portuaire moins de 0,5 %. En Normandie, c'est quasiment l'inverse (0,1 % contre 10,0 %).

20 salariés par établissement en moyenne dans le secteur de la logistique

Dans la Vallée de la Seine, les établissements employeurs de la logistique ont en moyenne 20 salariés ► **figure 6**, soit en moyenne huit de plus que dans l'ensemble des secteurs du territoire. Avec 87 salariés, la taille moyenne des établissements du segment de la

logistique aérienne est particulièrement élevée. Dans une moindre mesure, elle l'est également dans les segments des services (38 salariés), du conditionnement et entreposage (31 salariés) et dans celui de la logistique portuaire et maritime (22 salariés). En revanche, la taille des établissements relevant de l'affrètement et de l'organisation des transports est dans la moyenne de l'ensemble du secteur de la logistique (20), mais celle des établissements de la logistique terrestre est inférieure (14). À l'exception de la logistique terrestre, la taille moyenne des établissements est plus élevée dans la Vallée de la Seine que dans l'ensemble de la France métropolitaine dans tous les segments, en particulier pour la logistique aérienne.

► 5. Répartition des établissements et des salariés dans le secteur de la logistique par segment dans la Vallée de la Seine



Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ; Postes non annexes hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, Flores 2020.

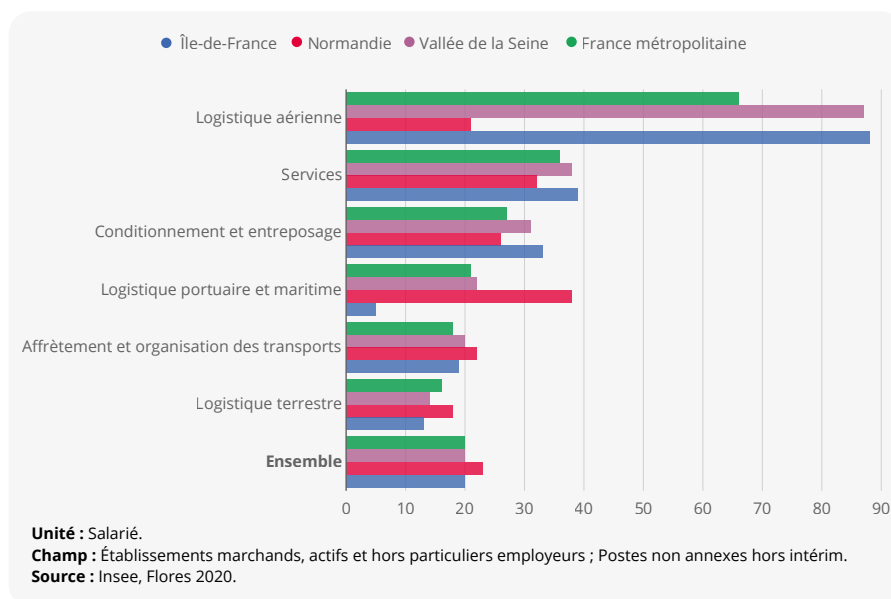
La taille moyenne des établissements employeurs de la logistique est de 23 salariés en Normandie contre 20 en Île-de-France. Dans la région francilienne, elle est plus élevée dans la logistique aérienne (67 salariés de plus qu'en Normandie en moyenne), mais aussi dans le conditionnement et entreposage et dans les services (+7 salariés). Les établissements normands se distinguent dans le segment portuaire (+33 salariés par rapport à l'Île-de-France), la logistique terrestre (+5 salariés) et l'affrètement et organisation des transports (+3 salariés).

Un emploi sur quatre dans les plus gros établissements

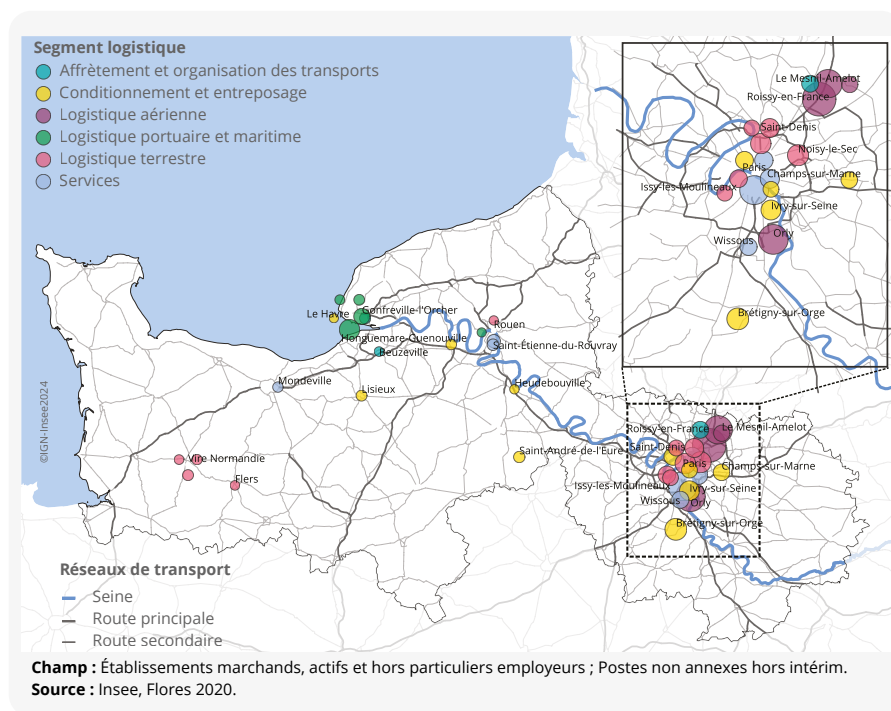
L'emploi salarié du secteur logistique est très concentré dans la Vallée de la Seine. Les 135 établissements de plus de 250 salariés, qui ne représentent que 1 % des établissements, emploient un salarié sur quatre hors intérim. Cette concentration dans les plus gros établissements est particulièrement marquée dans la logistique aérienne (60 % des salariés), la logistique portuaire (40 %), les services (34 %) ou le conditionnement et entreposage (28 %). Elle est plus faible dans les deux autres segments, 16 % pour la logistique terrestre et 12 % pour l'affrètement et organisation des transports.

Les principaux établissements de la logistique sont implantés à proximité immédiate des grandes agglomérations, ou encore des infrastructures et axes de transports. En Île-de-France, la moitié des 20 plus grands établissements de la logistique est située au voisinage immédiat de Paris, le long de la Seine, d'Ivry-sur-Seine à Saint-Denis ► **figure 7**. Quatre autres établissements sont situés plus à l'est, le long des autoroutes A4 et A1. Les derniers sont, pour l'essentiel, installés à proximité des deux grands aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle. La moitié de ces établissements appartient à la SNCF ou à La Poste. En Normandie, six de ces vingt établissements sont situés au Havre ou à proximité, en lien avec la présence du grand port maritime. Quatre autres sont implantés dans la métropole de Rouen et proches de son installation

► 6. Taille moyenne des établissements employeurs de la logistique par segment



► 7. Implantation, segment et taille des 20 plus gros établissements en Île-de-France et en Normandie



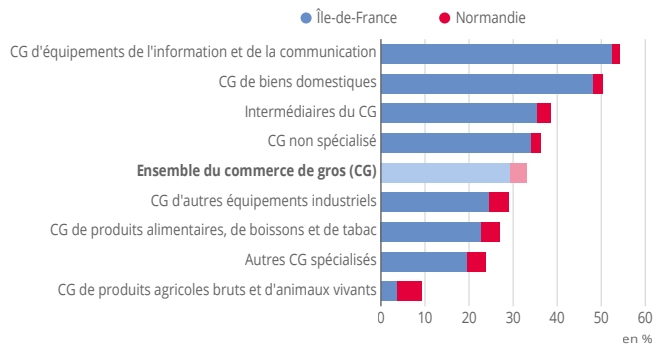
portuaire, et quatre également le long de la Seine ou de l'autoroute A13. Les établissements du transport terrestre ou

du conditionnement et entreposage ont tendance à être plus disséminés sur le territoire.

► Encadré 1 – Un tiers des emplois nationaux du commerce de gros dans la Vallée de la Seine

Le commerce de gros, qui a de fortes interactions avec la logistique, regroupe un tiers des effectifs nationaux du secteur dans la Vallée de la Seine ► **figure 8**, alors que ce territoire ne rassemble que 28,5 % des emplois salariés tous secteurs confondus. Cette spécificité est particulièrement portée par l'Île-de-France, avec un peu plus de 29 % des emplois nationaux du commerce de gros contre un peu moins de 24 % tous secteurs confondus (3,7 % contre 4,6 % pour la Normandie). Elle est particulièrement marquée pour les activités de commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication ou de biens domestiques. La moitié des emplois métropolitains de ces activités est située dans la Vallée de la Seine, pour l'essentiel en Île-de-France. Dans une moindre mesure, le commerce de gros non spécialisé et les intermédiaires du commerce de gros sont aussi relativement concentrés sur le territoire. La Normandie se distingue seulement pour le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants. Elle concentre ainsi 5,5 % des emplois nationaux de ce secteur contre 4,6 % tous secteurs confondus. De ce fait, elle est complémentaire de l'Île-de-France dont la part de l'emploi dans ce secteur est particulièrement faible.

► 8. Part de l'Île-de-France et de la Normandie dans l'emploi salarié national par activité du commerce de gros (CG)



Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ; Postes non annexes hors intérim.
Source : Insee, Flores 2020.

► Encadré 2 – Une forte augmentation des créations d'entreprises logistiques

Alors qu'elle était légèrement en retrait jusqu'en 2016, la création d'entreprises « classiques », c'est-à-dire hors **entreprises individuelles**, du secteur logistique dans la Vallée de la Seine a connu une forte accélération depuis cette date ► **figure 9**. La crise sanitaire de 2020 a cependant conduit à une pause dans la dynamique de création. L'Île-de-France a vu le nombre de créations doubler depuis 2012 sur son territoire, se situant au-dessus du niveau national. En Normandie, la croissance est nettement moins prononcée, la création d'entreprises logistiques ayant connu une augmentation similaire à celle des entreprises des autres secteurs.

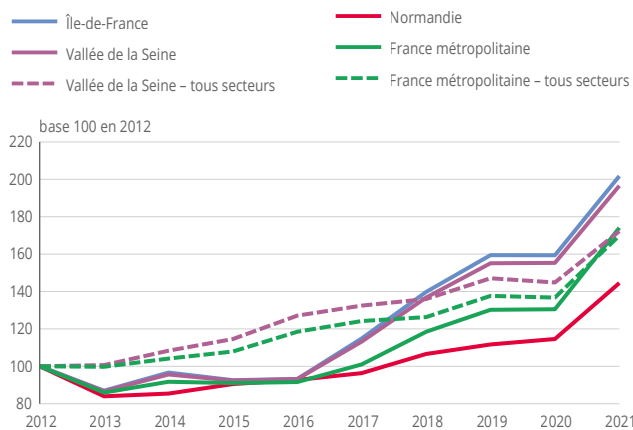
C'est surtout la logistique terrestre qui porte la création d'entreprises logistiques « classiques ». Ainsi, les transports routiers de fret de proximité et de fret interurbains représentent à eux seuls trois quarts des créations en Île-de-France et plus des deux tiers en Normandie, loin devant les autres activités logistiques. Cette répartition est semblable à celle de la France métropolitaine,

avec quelques nuances entre les deux parties du territoire pour les activités moins représentées : plus de services de déménagement en Île-de-France et plus d'entreposage et de stockage non frigorifique en Normandie.

La création d'entreprises individuelles du secteur logistique a, quant à elle, progressé plus fortement encore depuis 2012. Alors qu'elles représentaient environ deux créations d'entreprises logistiques sur cinq, dans la Vallée de la Seine comme en France métropolitaine, elles constituent aujourd'hui près de 95 % des entreprises créées ► **figure 10**. L'Île-de-France a connu une très forte hausse dès 2015 alors que la Normandie n'en a bénéficié qu'à partir de 2016. Dans le même temps, tous secteurs d'activités confondus, la part des entreprises individuelles dans les créations d'entreprises est restée quasiment stable, cette proportion étant déjà supérieure à 70 % en 2012.

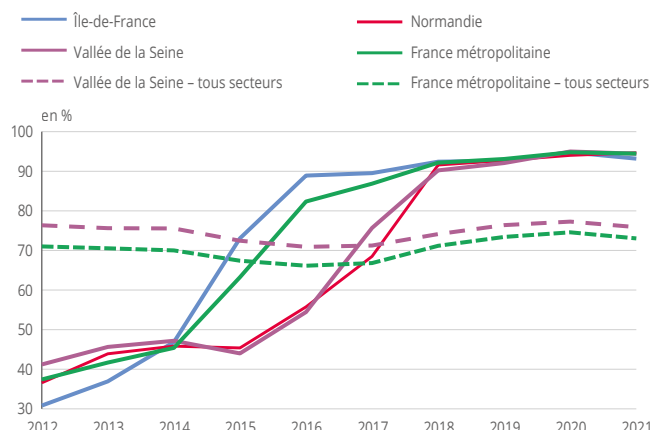
Les activités des entreprises individuelles créées sont encore plus concentrées que celles des entreprises dites « classiques ». Les activités de poste et de courrier, hors du cadre d'une obligation de service universel, représentent, en effet, plus de 95 % de ces immatriculations dans la Vallée de la Seine (près de 97 % en Île-de-France).

► 9. Créations d'entreprises logistiques « classiques » entre 2012 et 2021



Champ : Unités légales, hors entreprises individuelles.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

► 10. Part des entreprises individuelles dans les créations d'entreprises logistiques entre 2012 et 2021



Champ : Unités légales.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

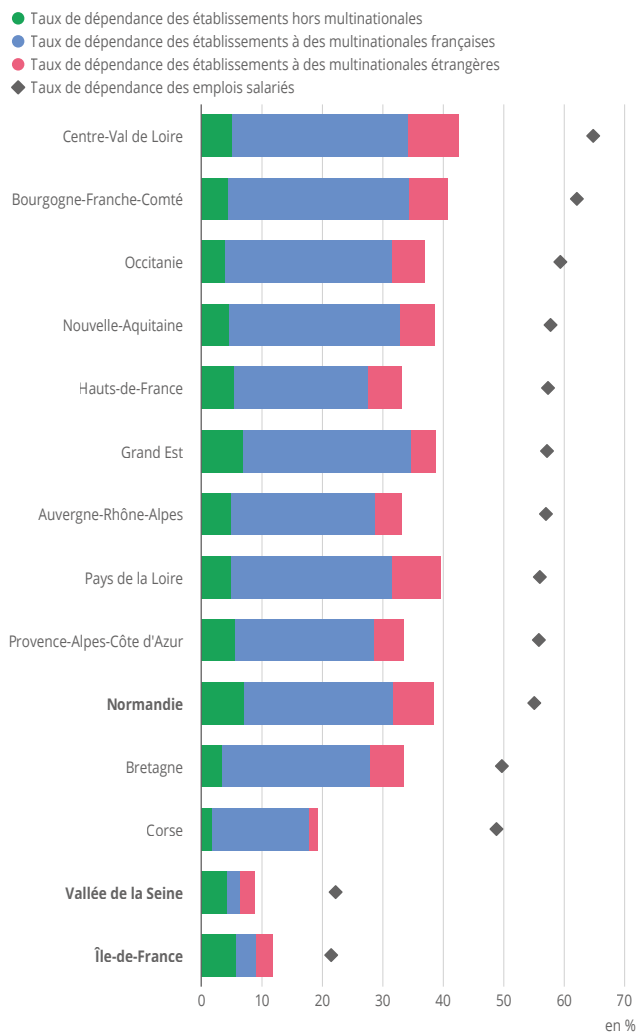
► Encadré 3 – La Vallée de la Seine, un territoire peu dépendant de centres de décisions extérieurs

L'Île-de-France accueillant de très nombreux sièges sociaux, la Vallée de la Seine est, dans l'ensemble, peu dépendante de centres de décisions extérieurs ► figure 11. Moins d'un quart des emplois salariés du secteur logistique (22 %) sont dans des établissements dont le siège est situé hors du territoire. La part des établissements employeurs concernés est encore plus faible (8,7 %), les établissements dépendants étant de plus grande taille. Corollaire d'un territoire disposant de liens internationaux développés, la dépendance aux multinationales étrangères est relativement plus forte dans la Vallée de la Seine, à la fois en Île-de-France (5,7 %) et

en Normandie (7,1 %), première région de France métropolitaine pour cet indicateur, devant la région Grand Est (6,8 %).

Certaines activités de la logistique sont plus dépendantes de centres de décisions extérieurs ► figure 12. Ainsi, près de la moitié des emplois salariés du segment de l'affrètement sont concernés, plus du tiers de ceux du conditionnement et entreposage et près du tiers dans la logistique aérienne. Les multinationales étrangères occupent une place importante dans la gouvernance des établissements de ces trois segments. À l'inverse, le segment des services, le deuxième en volume d'emplois, est quasiment indépendant, avec moins de 2 % des emplois et moins de 5 % des établissements dépendants de centres de décisions extérieurs.

► 11. Taux de dépendance des emplois salariés et établissements du secteur logistique, par région métropolitaine

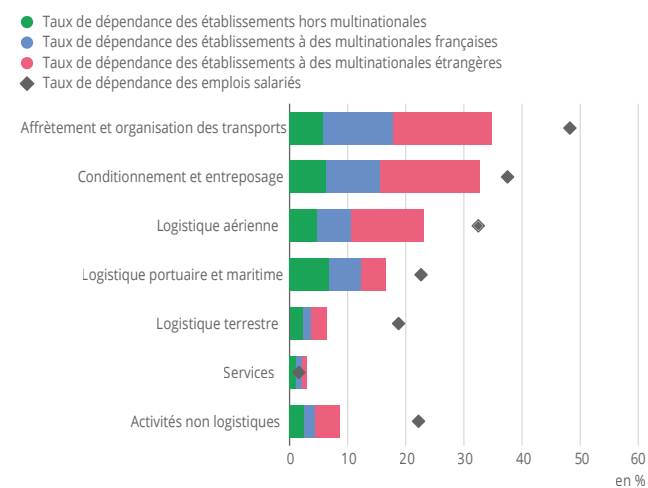


Note de lecture : En Normandie, 55 % des emplois salariés du secteur logistique sont dans des établissements dont le siège est situé hors de la région, et 25 % des établissements logistiques dépendent de centres de décisions extérieurs correspondant à une multinationale française.

Champ : Établissements appartenant à une entreprise ayant un chiffre d'affaires non nul sur l'année, non agricole, hors défense.

Sources : Insee, Flores, Lifi 2020.

► 12. Taux de dépendance des emplois salariés et établissements du secteur logistique dans la Vallée de la Seine, par segment



Champ : Établissements appartenant à une entreprise ayant un chiffre d'affaires non nul sur l'année, non agricole, hors défense

Sources : Insee, Flores, Lifi 2020.

Le transport de fret est omniprésent dans la Vallée de la Seine, notamment sur la route et le fleuve

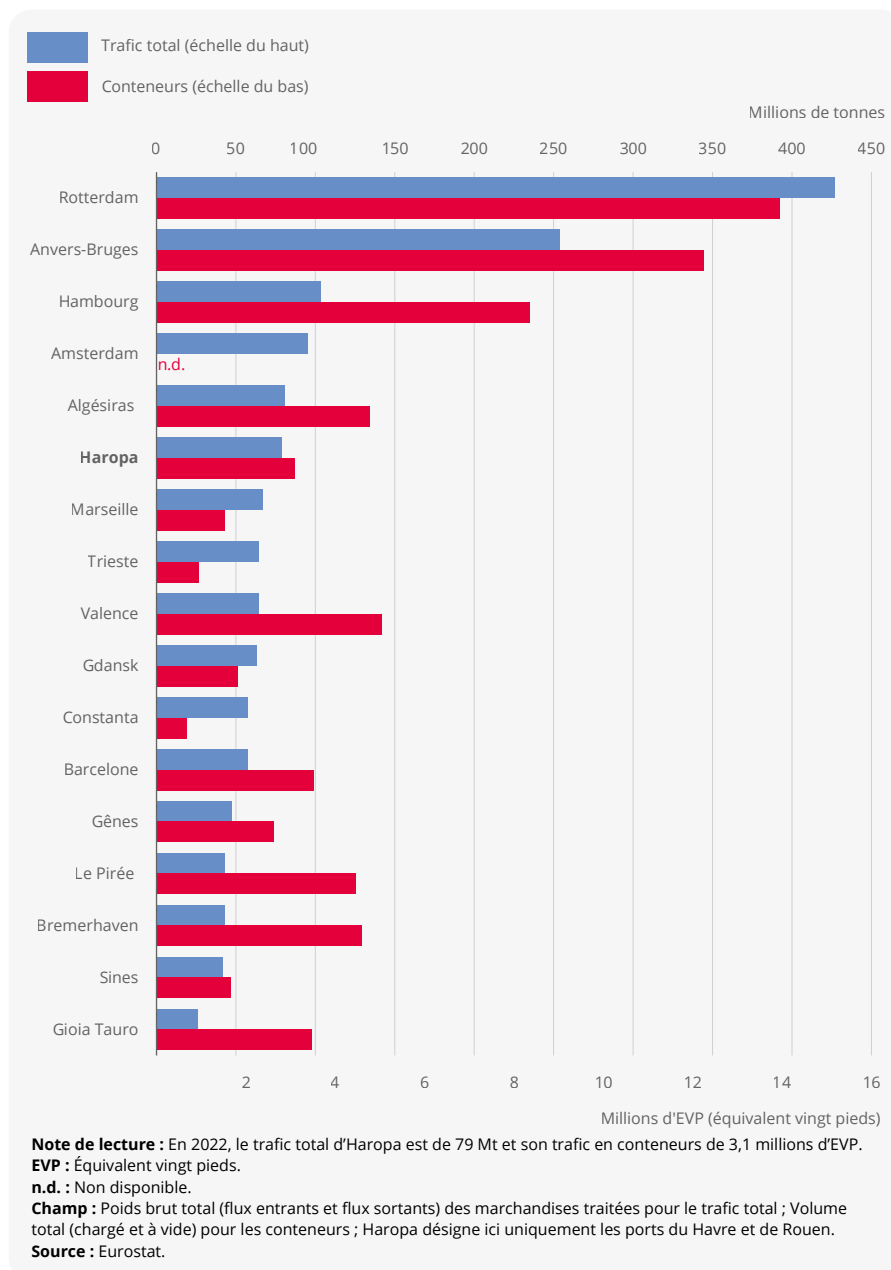
La Vallée de la Seine dispose, au Havre, du premier port de France pour les conteneurs et, à Rouen, du premier port d'Europe pour les céréales. Combinés à l'ensemble portuaire fluvial de Paris, ils constituent Haropa Port, premier port de France et sixième port européen pour le fret. Structurant l'espace logistique de la vallée, les infrastructures routières et fluviales voient passer le trafic de marchandises parmi les plus importants de France, spécialement entre la Normandie et l'Île-de-France. Le trafic ferroviaire est sensiblement en retrait sur le territoire, tandis que l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle est le principal aéroport de fret français.

Haropa Port, premier port de fret en France et sixième port européen

Les ports du Havre, de Rouen et de Paris font partie depuis le 1^{er} juin 2021 d'Haropa Port, un établissement public de l'État qui leur assure une gouvernance commune. Avec un trafic de marchandises de 79 millions de tonnes en 2022 ► **figure 13**, cet ensemble portuaire constitue le premier port français et le sixième port européen en termes de tonnage le plaçant juste derrière Amsterdam et Algésiras (96 et 81 millions de tonnes) et devant Marseille (67 millions de tonnes). Les trois ports offrent des profils complémentaires du point de vue logistique. Le port maritime du Havre permet à Haropa de figurer au premier rang des ports français pour les conteneurs, avec 3,1 millions d'équivalents vingt pieds (EVP) en 2022, et à celui de 10^e port européen. Le port maritime de Rouen, historiquement spécialisé dans le transport de céréales, fait de Haropa le premier port exportateur de céréales en Europe de l'Ouest. Au cœur du bassin parisien, le port de Paris est largement accessible par la voie fluviale et offre un débouché important pour l'ensemble des marchandises.

Comme pour la plupart des grands ports français, à l'exception de celui de Dunkerque, le trafic total de Haropa a diminué au cours de la décennie passée ► **figure 14**. La crise sanitaire a provoqué une rupture particulièrement marquée en 2020, compensée en grande partie par une forte reprise en 2021, sauf pour le port de Calais et le port de Nantes-Saint-Nazaire qui a vu la baisse s'accélérer, la reprise n'ayant eu lieu qu'en 2022. Haropa a été particulièrement impacté, son trafic ayant été réduit de 16 % en 2020 avant une reprise de 12 % l'année suivante.

► 13. Trafic de marchandises des premiers ports de l'Union européenne en 2022



La baisse générale du trafic maritime de Haropa est principalement l'effet de la diminution du trafic de vracs liquides

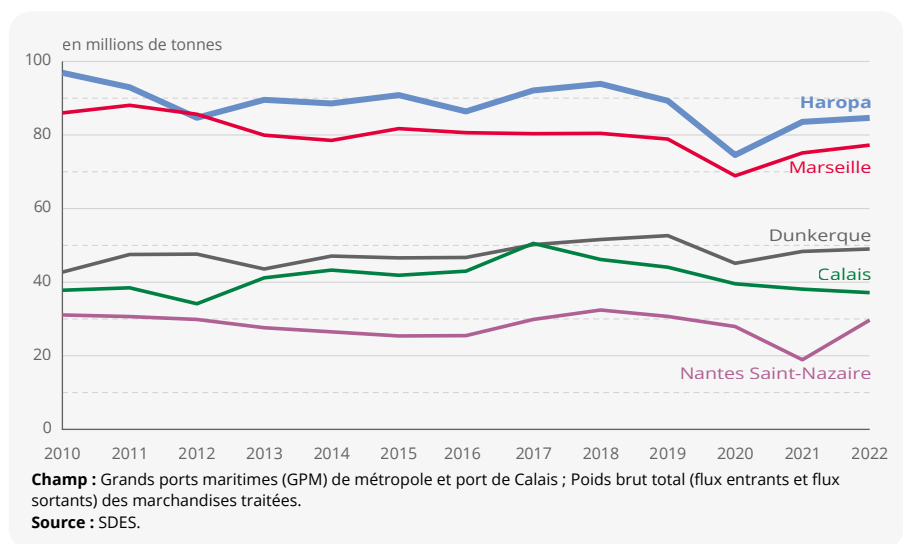
► **figure 15**. En grande partie constitués de produits pétroliers, ceux-ci sont en effet passés de 55 millions de tonnes en 2010 à 40 millions de tonnes en 2022 (-27 %). L'effet de la crise sanitaire a été particulièrement marqué pour ces produits, avec une baisse de 21 % entre 2019 et 2020 et une reprise très lente en 2021 et 2022. La diminution du trafic de vracs solides est restée plus mesurée sur la décennie (-8 %) et a même connu une reprise importante depuis 2017 (+28 %). Le tonnage concerné reste toutefois bien inférieur à celui des vracs liquides (14 millions de tonnes en 2022). Bien qu'ayant été fortement impacté par la crise de la Covid (-15 %), le trafic de conteneurs a largement compensé cet épisode avec une hausse de près de 29 % l'année suivante et une progression de 25 % sur la période 2010-2022.

Ports de Normandie, qui regroupe les ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, a vu le trafic de ses ports dépasser son niveau d'avant-crise sanitaire en 2022 (+8 % par rapport à 2019). Cette hausse s'explique principalement par la reprise du marché avec le Royaume-Uni, assez lourdement freiné par la pandémie, et par le surstockage survenu en 2020. Avec 7 millions de tonnes, Ports de Normandie représente ainsi un peu moins de 10 % du trafic maritime de marchandises en Normandie.

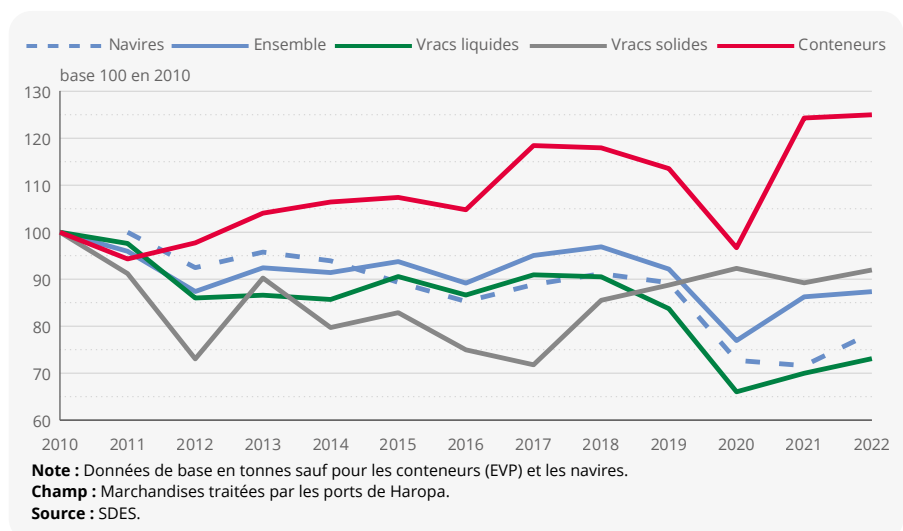
D'importants flux de marchandises, principalement sur la route et sur la Seine

En 2022, plus de 350 millions de tonnes de marchandises ont circulé sur route dans la Vallée de la Seine ► **figure 16**. Plus de la moitié de ces flux (57 %) sont internes au territoire (ils ont pour origine et pour destination un point situé en Normandie ou en Île-de-France). Les flux entrants représentent un peu moins d'un quart du trafic (23 %) et sont légèrement supérieurs aux flux sortants qui en constituent un cinquième (20 %). Prises séparément les régions Île-de-France et Normandie présentent quelques différences dans la répartition. Les flux internes y sont légèrement plus faibles (52 % et 53 %), alors que la part des flux entrants distingue l'Île-de-France (27 %) et celle des flux sortants la Normandie (24 %). L'origine des flux entrants pour la Vallée de la Seine est, pour plus des trois quarts, métropolitaine, en particulier les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire, le Grand Est ou les Pays de la Loire ► **figure 17**. Les flux issus de l'étranger proviennent principalement de Belgique, d'Allemagne ou d'Espagne. Les

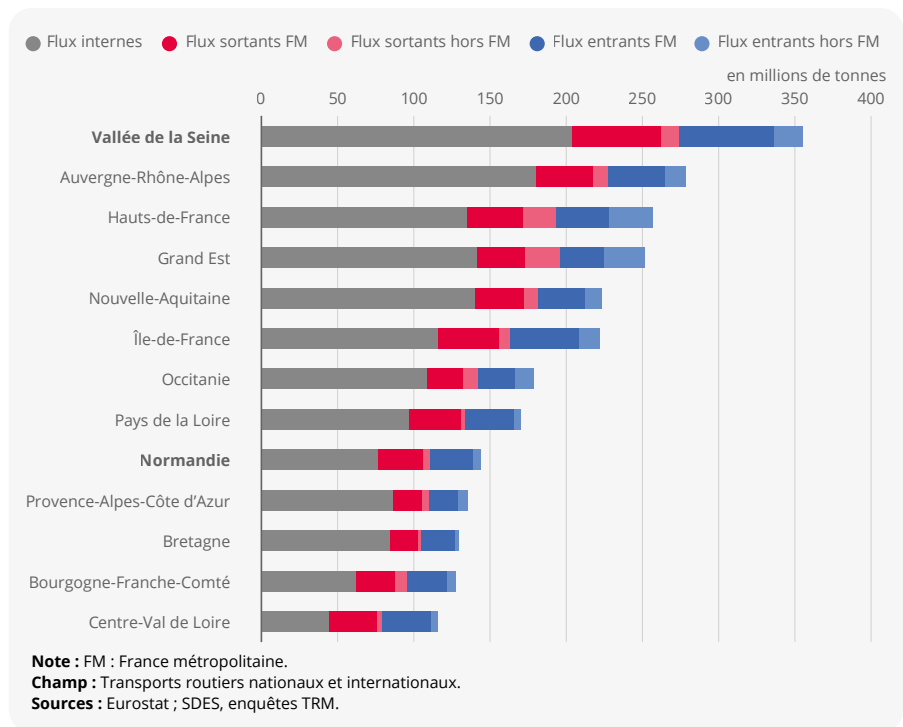
► 14. Évolution du trafic de marchandises des cinq plus grands ports français



► 15. Évolution du trafic maritime de Haropa, par type de marchandises



► 16. Flux routier de marchandises par région métropolitaine hors Corse en 2022



flux sortants de la Vallée de la Seine ont pour principales destinations ces mêmes régions métropolitaines et ces mêmes pays, les flux à destination de l'étranger étant toutefois nettement inférieurs aux entrants.

La route reste, de loin, le principal mode de transport des marchandises dans la Vallée de la Seine, même si le mode fluvial y est également particulièrement développé. Avec près de 2 700 millions de tonnes-kilomètres en 2022, près de 43 % du transport fluvial métropolitain de marchandises s'effectue sur le bassin fluvial de la Seine. Le bassin Rhône – Basse Saône, deuxième bassin français pour le transport de marchandises, représente moins de 16 % du trafic. La baisse du trafic fluvial touche les six principaux bassins en France, avec plus d'un quart de trafic en moins en moyenne depuis 2010 ► **figure 18**. Cela est notamment dû à une diminution notable du linéaire de voies navigables fréquentées qui est passé de 5 800 km en 2005 à 5 000 km en 2020. Pour le bassin de la Seine, la baisse de trafic est cependant plus modérée (13 % depuis 2010). Situées sur cet axe majeur, les régions Normandie et Île-de-France présentent ainsi les plus gros trafics de fret fluvial de France métropolitaine ► **figure 19**, dont une partie résulte d'ailleurs des échanges entre ces deux territoires. La Normandie se caractérise par une faible part de trafics internes et une proportion de flux entrants parmi les plus hautes de France (62 %). L'Île-de-France présente, quant à elle, une majorité de flux sortants.

La quantité de fret transportée par le mode aérien est très faible. Autour de 2 millions de tonnes de fret sont embarqués et débarqués en moyenne chaque année sur les aéroports de France métropolitaine, à l'exception de l'année 2020 qui a vu le trafic baisser de manière importante ► **figure 20**. Les aéroports de Paris concentrent l'essentiel de ce trafic, Charles-de-Gaulle en recueillant à lui seul plus des quatre cinquièmes (83 %) en 2022. L'aéroport d'Orly reste le deuxième aéroport métropolitain, même si son trafic a très sensiblement diminué au cours de la dernière décennie et se situe désormais au même niveau que celui de Bâle Mulhouse (3 %).

Le fret ferroviaire représente environ 90 millions de tonnes en France métropolitaine en 2022, contre près de

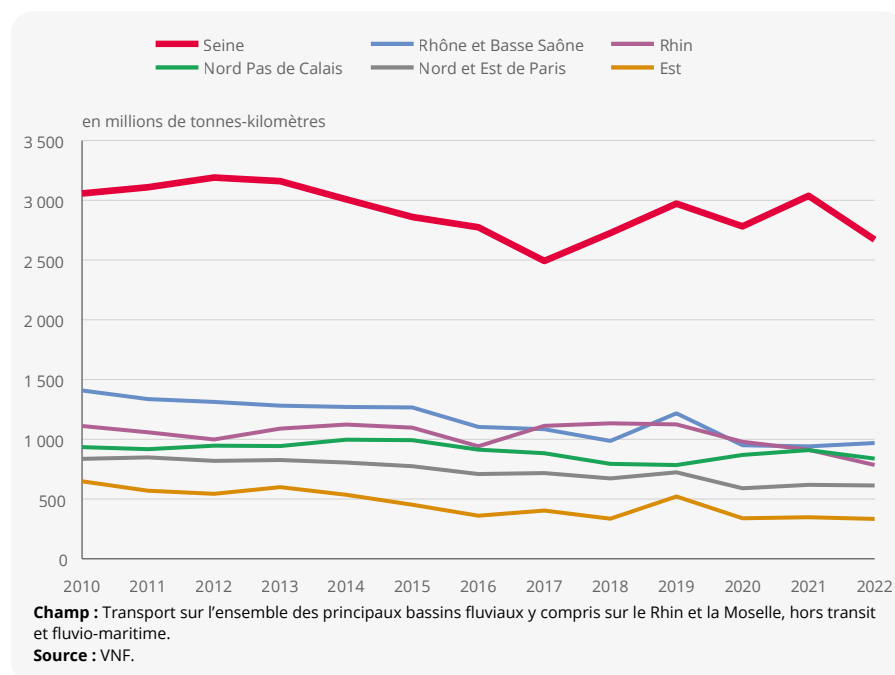
► 17. Transport routier de marchandises : origine et destination des flux externes pour la Vallée de la Seine en 2022

(en Mt)

Zone géographique	de ... vers la Vallée de la Seine	de la Vallée de la Seine vers...	Total
France métropolitaine	62,0	58,5	120,6
Hauts-de-France	17,1	16,3	33,4
Centre-Val de Loire	11,3	10,9	22,2
Grand Est	8,3	6,8	15,2
Pays de la Loire	7,5	6,8	14,4
Bretagne	5,0	5,2	10,2
Bourgogne-Franche-Comté	4,0	3,8	7,8
Auvergne-Rhône-Alpes	3,6	3,2	6,8
Nouvelle-Aquitaine	3,2	3,1	6,3
Occitanie	1,2	1,3	2,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,9	1,1	2,0
Corse	0,0	0,0	0,0
Autres	19,0	11,5	30,4
Belgique	4,6	3,9	8,5
Allemagne	3,6	2,2	5,8
Espagne	2,4	1,5	3,9
Pays-Bas	2,5	1,1	3,6
Italie	1,6	0,7	2,4
Grande-Bretagne	0,4	0,7	1,1
Tchéquie	0,3	0,3	0,6
Hongrie	0,1	0,1	0,2
Autres pays étrangers et DOM	3,4	1,0	4,4
Total	81,0	70,0	151,0

Champ : Transports routiers nationaux et internationaux.
Sources : Eurostat ; SDES, enquêtes TRM.

► 18. Évolution du transport fluvial de marchandises pour les principaux bassins fluviaux



210 millions de tonnes en 1980, même si les trafics se sont stabilisés au cours de la dernière décennie grâce, notamment, au développement du transport combiné. Dans la Vallée de la Seine, le trafic ferroviaire est concentré vers l'Île-de-France ► **figure 21**, à un niveau toutefois

modeste compte-tenu de l'importance économique et démographique de la région. En Normandie, le trafic ferroviaire apparaît relativement équilibré entre flux sortants, entrants et internes, mais il reste assez faible, malgré la présence des infrastructures portuaires. ●

► 19. Transport fluvial de marchandises par région métropolitaine en 2022

(en millions de tonnes-kilomètres)

Région	Flux total	Flux interne	Flux entrant	Flux sortant
Île-de-France	2 829	446	1 023	1 360
Normandie	2 108	48	1 311	750
Grand Est	1 465	79	521	864
Hauts-de-France	1 143	235	388	520
Provence-Alpes-Côte d'Azur	966	13	441	512
Auvergne-Rhône-Alpes	676	24	444	208
Bourgogne-Franche-Comté	362	3	96	262
Occitanie	51	2	20	29
Centre-Val de Loire	1	0	0	1
Nouvelle-Aquitaine	0	0	0	0

Champ : Y compris transit, y compris fluvio-maritime.

Sources : VNF ; calculs SDES.

► 20. Trafic aérien de fret sur les aéroports français de 2014 à 2022

(en milliers de tonnes)

Aérodrome	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Paris	1 950	1 976	2 050	2 079	2 055	1 985	1 657	2 006	1 881
Paris Charles-de-Gaulle	1 845	1 861	1 952	1 987	1 969	1 897	1 601	1 933	1 814
Paris Orly	104	115	98	92	87	87	56	74	67
Province	289	294	323	355	328	322	279	311	299
Bâle Mulhouse	42	49	55	64	63	61	63	73	66
Lyon Saint-Exupéry	46	49	53	52	54	54	43	46	52
Autres aéroports de province	201	197	216	239	211	206	172	192	181
France métropolitaine	2 238	2 270	2 373	2 434	2 384	2 306	1 936	2 317	2 180

Note : Les tonnes transportées sur un vol national à l'intérieur du périmètre défini sont comptées deux fois.

Champ : Trafics embarqués et débarqués, transit non compris. Les trafics de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse sont tous comptés.

Source : Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

► 21. Transport ferroviaire de marchandises par région métropolitaine en 2022

(en millions de tonnes)

Zone géographique	Flux entrants et internes	dont flux entrants	Flux sortants et internes	dont flux sortants	Flux internes
Grand Est	14,2	9,2	16,5	11,4	5,0
Hauts-de-France	10,4	6,8	13,6	10,0	3,6
Vallée de la Seine	11,7	n.d.	5,1	n.d.	n.d.
Île-de-France	9,8	n.d.	2,8	n.d.	n.d.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,2	3,8	8,8	7,4	1,4
Auvergne-Rhône-Alpes	7,3	5,5	6,3	4,6	1,8
Occitanie	5,7	4,2	4,9	3,4	1,5
Nouvelle-Aquitaine	4,2	2,7	4,7	3,2	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	3,5	2,7	3,3	2,5	0,8
Centre-Val de Loire	1,1	n.d.	3,2	n.d.	n.d.
Normandie	1,9	1,2	2,2	1,6	0,7
Pays de la Loire	1,3	n.d.	1,5	n.d.	n.d.
Bretagne	1,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Note : n.d. : non diffusable.

Champ : Hors Corse.

Source : SDES.

Des métiers logistiques souvent liés au transport routier et au commerce de gros dans la Vallée de la Seine

En 2020, les métiers de la logistique occupent plus de 290 000 salariés dans la Vallée de la Seine. Plus de la moitié de ces métiers sont exercés dans des établissements logistiques, une part importante du reste relève du commerce de gros. Les conducteurs routiers et les livreurs représentent deux cinquièmes des effectifs salariés. Selon le tissu économique local, des différences territoriales importantes apparaissent s'agissant de la nature et de la concentration des emplois. Les métiers logistiques sont souvent occupés par des hommes et sont, la plupart du temps, des emplois d'ouvriers qualifiés. À catégorie socio-professionnelle équivalente, ils sont généralement moins bien rémunérés que d'autres métiers, à l'exception des employés. Les contrats des emplois salariés logistiques sont plus fréquemment à durée indéterminée, mais le recours à l'intérim reste fort, notamment pour les emplois d'ouvriers. La tension sur le recrutement de plusieurs de ces métiers est forte, voire très forte en Normandie.

Cinq métiers de la logistique rassemblent plus de 70 % des effectifs salariés

Les métiers de la logistique sont intégrés dans l'ensemble de l'appareil productif. Ils regroupent les métiers du transport, de la manutention, de l'emballage, de l'expédition de commandes ainsi que de l'organisation de ces fonctions. Lorsqu'ils sont exercés dans des établissements du secteur logistique, on parle de logistique pour « compte d'autrui », par exemple c'est le cas d'un conducteur routier dans un établissement de transports routiers de fret. Ils peuvent également s'exercer dans des établissements dont l'activité principale n'appartient pas au secteur logistique mais qui assurent, par leurs propres moyens, les activités de transport et de logistique (logistique pour « compte propre »). Il s'agit par exemple d'un cariste dans un établissement spécialisé dans la métallurgie. Au sein des 25 métiers relevant de la logistique ► **définitions**, les niveaux de qualification sont variés : ouvriers qualifiés (conducteurs d'engin, magasiniers, matelots, etc.) ou non qualifiés (manutentionnaires, déménageurs, etc.), employés (employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises), professions intermédiaires (responsables de l'expédition, techniciens, maîtres d'équipages, etc.) et cadres (ingénieurs, officiers et cadres navigants de la marine marchande, etc.).

Ces métiers regroupent 293 300 emplois salariés dans la Vallée de la Seine, trois-quart d'entre eux étant situés en région Île-de-France. Les emplois logistiques

représentent 6 % des effectifs salariés de la Vallée de la Seine (contre 7 % en France métropolitaine). En Île-de-France, l'importance des effectifs salariés dans d'autres fonctions explique le faible poids des métiers logistiques dans l'emploi total de cette région (5 %). Ce poids est compensé par une importante présence en Normandie (9 %) qui classe la région au 2^e rang des régions métropolitaines, après les Hauts-de-France (10 %).

Cinq métiers logistiques concentrent plus de sept emplois logistiques sur dix dans la Vallée de la Seine ► **figure 22**. Les conducteurs routiers et grands routiers et les conducteurs livreurs coursiers représentent chacun un cinquième de l'effectif. Les magasiniers qualifiés un peu plus de 12 %, les ouvriers non qualifiés du tri, de l'emballage et de l'expédition près de 10 %, et les ouvriers qualifiés de la manutention près de 9 %. Ces cinq métiers de qualification ouvrière sont néanmoins sous-représentés dans la Vallée de la Seine, plus spécifiquement en Île-de-France. En effet, à l'exception des déménageurs, les emplois logistiques ouvriers sont moins présents en Île-de-France, alors que les emplois logistiques de cadres sont surreprésentés (ingénieurs, cadres techniques, etc.). La logistique ne se distingue pas des autres secteurs sur ce plan puisque les cadres représentent 34 % de l'emploi salarié total en Île-de-France, contre 20 % en moyenne en France métropolitaine. À l'inverse, les emplois logistiques ouvriers (qualifiés ou non) sont surreprésentés en Normandie, comme le sont les ouvriers dans

l'ensemble des emplois salariés de la région (37 % d'ouvriers contre 29 % en moyenne France métropolitaine).

Les métiers liés à la logistique portuaire et maritime (dockers, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviales, etc.) sont logiquement surreprésentés dans la Vallée de la Seine et particulièrement en Normandie du fait de son ensemble portuaire.

Dans la Vallée de la Seine, 45 % des emplois logistiques (soit près de 132 000 emplois) sont exercés pour compte propre, avec d'importantes disparités entre les métiers. Ainsi, près de 80 % des responsables d'entrepôts et des magasiniers qualifiés travaillent dans un établissement dont la logistique n'est pas l'activité principale. Le constat est identique pour une grande majorité des ingénieurs et cadres de la logistique (69 %), mais aussi pour les ouvriers du tri de l'emballage et de l'expédition (66 %). À l'inverse, certains métiers tels que les conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés, les déménageurs, les conducteurs d'engin lourd de manœuvre ou les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports sont, exclusivement ou presque, exercés au sein du secteur logistique.

Une part importante des métiers logistiques dans les zones d'emploi de Roissy, de Vire Normandie et du Havre

La répartition des métiers logistiques dans les **zones d'emploi** de la Vallée de la Seine reflète la prédominance, dans

l'économie locale, de certains secteurs d'activités. Avec en moyenne 5,7 % des effectifs salariés dans la Vallée de la Seine, le poids des métiers logistiques dans l'emploi salarié varie de 3,3 % dans la zone d'emploi de Paris à 15,8 % dans celle de Roissy ► **figure 23**. Ce poids est supérieur ou proche des 15 % dans deux autres zones d'emploi : Vire Normandie et le Havre. Les zones de plus forte présence des emplois logistiques sont ainsi celles où les activités logistiques sont également très présentes.

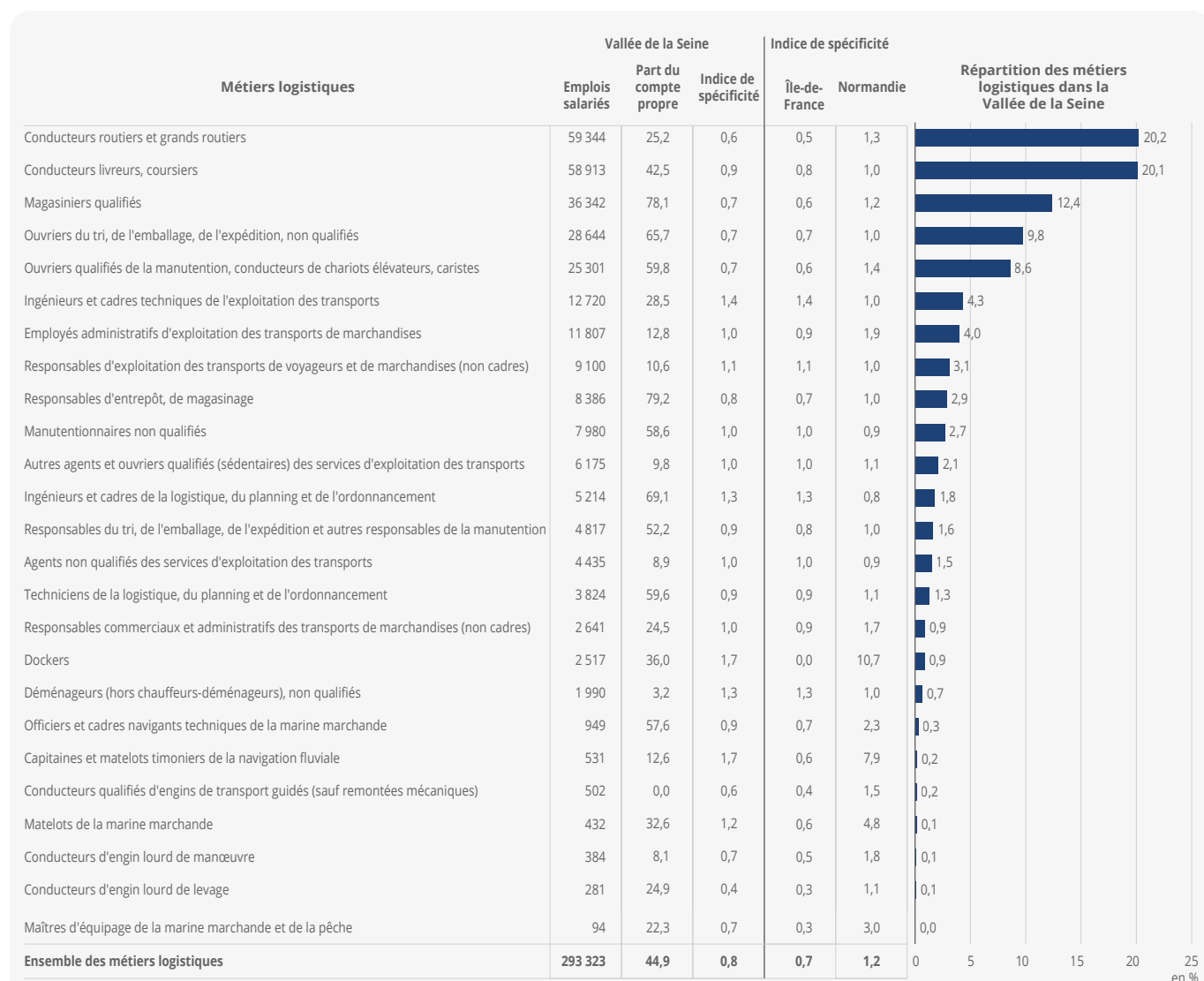
Dans la zone d'emploi de Roissy, la présence de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle explique la forte proportion de postes d'employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises, ils représentent 8 % des métiers logistiques (contre 4 % en moyenne dans la Vallée de la Seine). Les

postes de responsables d'exploitation des transports de marchandises sont aussi plus nombreux dans cette zone et représentent 7 % des emplois logistiques (contre 3 %). Dans la zone d'emploi de Vire Normandie, l'importante activité de transport routier de fret se traduit par une forte présence des conducteurs routiers et grands routiers à savoir 46 % des emplois logistiques, plus du double de la part observée sur l'ensemble de la Vallée de la Seine. Dans la zone du Havre, l'activité portuaire explique les fortes proportions de dockers (18 % des emplois logistiques contre 1 % en moyenne dans la Vallée de la Seine) et d'employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises (14 %).

Les trois zones d'emploi de Paris, Roissy et Saclay rassemblent plus de la moitié des emplois logistiques de la Vallée

de la Seine. Malgré une faible part de salariés exerçant un métier logistique, la zone de Paris, du fait de sa très forte densité d'emplois, comporte le plus grand volume d'emplois logistiques (96 400). Les postes de conducteurs, livreurs et coursiers sont les plus nombreux, ils représentent 29 % des emplois logistiques de la zone. Viennent ensuite les zones d'emploi de Roissy (41 700 emplois logistiques) et Saclay (16 500 emplois logistiques). Avec la présence d'établissements comme Amazon France Logistique ou Fnac Logistique dans la zone de Saclay, l'activité de conditionnement et d'entreposage induit une proportion plus élevée d'ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition (18 % des emplois logistiques contre 10 % dans la Vallée de la Seine) et de magasiniers qualifiés (16 % contre 12 %).

► 22. Emplois salariés, part du compte propre et indice de spécificité des métiers logistiques dans la Vallée de la Seine



Note de lecture : L'indice de spécificité d'une profession correspond au rapport entre la part de salariés exerçant cette profession sur l'ensemble des salariés, pour un territoire donné, et celle d'un territoire pris comme référence. Un indice de spécificité égal à 2 pour une profession, sur un territoire donné, signifie que cette profession est 2 fois plus présente sur ce territoire que dans le territoire pris comme référence.

Unités : Nombre, %, indice.

Champ : Postes au 31/12 ou la dernière semaine de décembre, non annexes, hors intérim.

Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

Un emploi logistique sur sept dans le commerce de gros

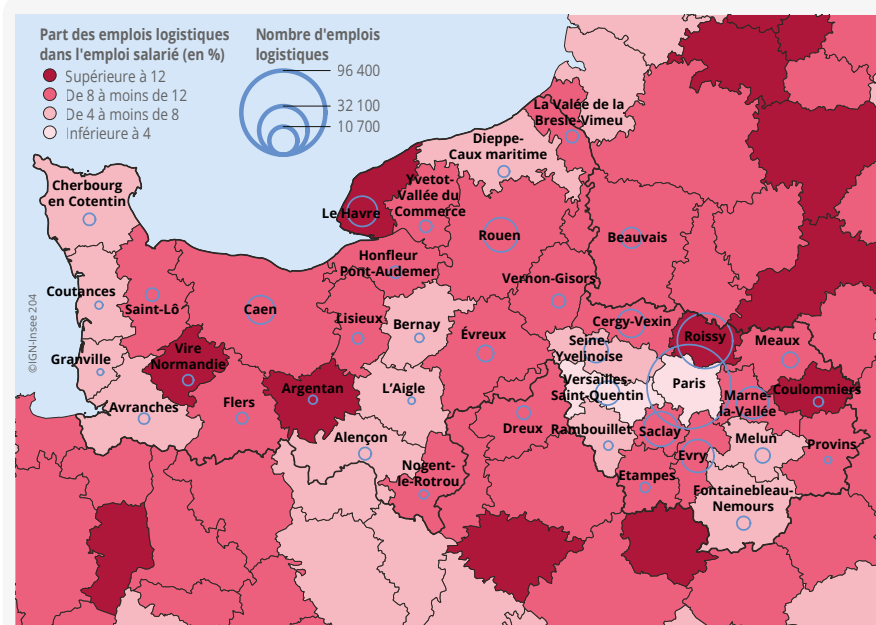
Plusieurs zones d'emploi se distinguent par une part importante d'emplois logistiques exercés dans des établissements dont la logistique n'est pas l'activité principale ► **figure 24**. Au premier rang figure celle de la Vallée de la Bresle-Vimeu, 76 % des emplois logistiques y sont exercés pour compte propre. Ce territoire est spécialisé dans la fabrication d'articles en verre et compte, notamment, des établissements du groupe Pochet du Courval parmi les dix plus grands établissements employeurs de la zone. Ce secteur d'activité emploie plus du quart des métiers logistiques de la zone (27 %). De ce fait, on y observe une proportion importante d'ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition (46 % des emplois logistiques contre 10 % dans la Vallée de la Seine).

Parmi les secteurs d'activité hors logistique, le commerce de gros (hors centrales d'achats) est le secteur qui a recours au plus grand nombre d'emplois logistiques, cette activité impliquant la préparation et l'acheminement de marchandises. Ce secteur regroupe 41 800 emplois logistiques, soit 14 % des emplois salariés logistiques de la Vallée de la Seine (15 % en France métropolitaine). Il représente une part importante des emplois logistiques dans plusieurs zones d'emplois, particulièrement dans celles d'Étampes (31 %), de Granville (28 %) et de Dieppe-Caux maritime (22 %). Dans plusieurs zones d'emploi normandes, l'importance du secteur de l'industrie alimentaire se traduit également par de fortes proportions de métiers logistiques exercés pour compte propre. Ce secteur représente plus de 20 % des emplois logistiques dans les zones de Coutances et de Flers, et plus de 10 % dans celles de Dieppe-Caux maritime et de Saint-Lô (contre 1,5 % en moyenne dans la Vallée de la Seine).

Les femmes sont peu représentées au sein des métiers logistiques

Les métiers logistiques sont en grande majorité exercés par des hommes. Dans la Vallée de la Seine, alors qu'elles représentent 43 % de l'ensemble des effectifs salariés, les femmes n'occupent que 16 % des emplois logistiques ► **figure 25**, avec des différences notables suivant les métiers. Les femmes sont pratiquement absentes chez les dockers, les déménageurs et les conducteurs d'engin lourd. Elles représentent un tiers des effectifs parmi les ingénieurs et cadres de la logistique,

► 23. Nombre et part des métiers logistiques dans l'emploi salarié par zone d'emploi



Champ : Postes au 31/12 ou la dernière semaine de décembre, non annexes, hors intérim.
Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

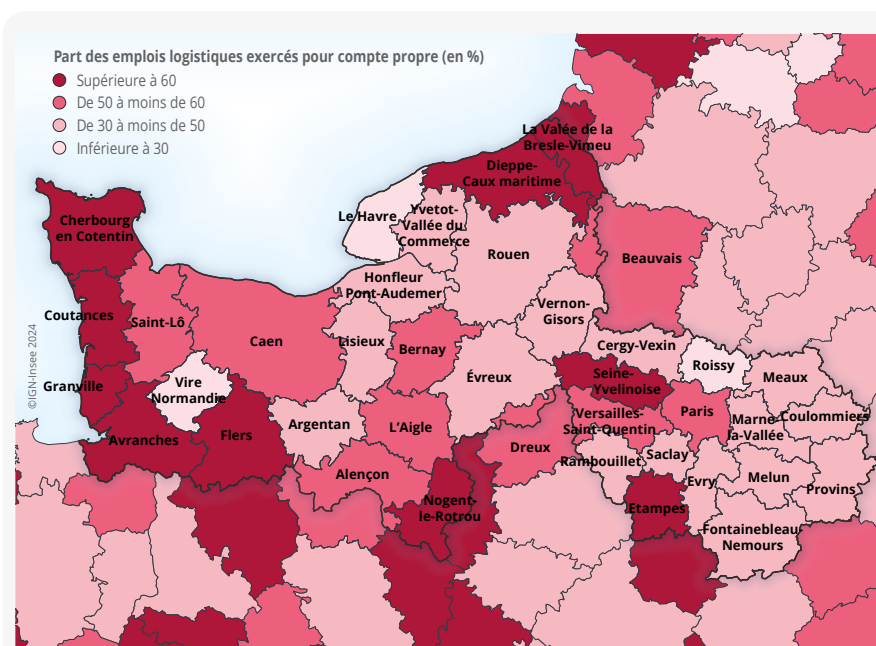
les techniciens et parmi les ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition. La parité est atteinte pour les employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises et les responsables commerciaux (50 % de femmes dans la Vallée de la Seine et plus de 60 % en Normandie).

Les femmes sont plus nombreuses dans le secteur de l'affrètement et l'organisation des transports où près de

la moitié d'entre elles (47 %) occupent un poste d'employé administratif. Dans l'entreposage et le stockage, un tiers des femmes occupent un poste d'ouvrier du tri et de l'emballage. Dans les transports routiers de fret, les femmes exercent plus souvent le métier d'employé administratif (33 %) et de conducteur routier (15 %).

La part des salariés âgés de 50 ans ou plus dans les métiers logistiques

► 24. Part des emplois logistiques exercés pour compte propre par zone d'emploi



Champ : Postes au 31/12 ou la dernière semaine de décembre, non annexes, hors intérim.
Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des métiers dans la Vallée de la Seine (30 % contre 27 %). L'âge moyen des cadres de la logistique est plus élevé, les postes qu'ils occupent nécessitant un temps plus long de formation ou une expérience dans le métier avant d'y accéder. Les personnes âgées de 50 ans ou plus (35 %) sont donc nettement plus nombreuses que celles de moins de 30 ans (9 %). La part des salariés âgés de 50 ans ou plus est encore plus élevée parmi les maîtres d'équipage de la marine marchande et les conducteurs d'engin lourd de lavage (40 % des effectifs salariés). Le constat est similaire pour les ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports et les responsables d'entrepôt, de magasinage (38 %). À l'inverse, la part des salariés âgés de moins de 30 ans est plus faible dans les métiers logistiques que dans l'ensemble des métiers (17 % contre 22 %). Ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports (31 % ; exemples : chargeur d'avion, avitailleur, etc.), ou encore parmi les employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises (27 % ; exemples : commis marchandise, agent commercial fret) et les déménageurs (26 %).

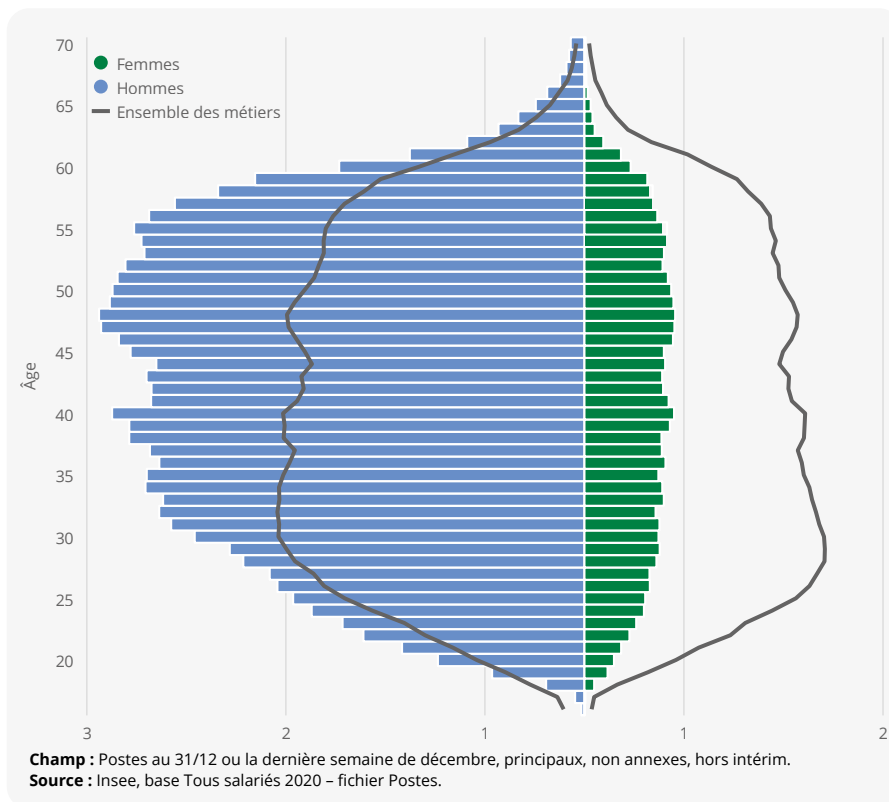
Une majorité d'ouvriers qualifiés dans les métiers logistiques

La structure des emplois salariés logistiques dans la Vallée de la Seine est très différente de celle de l'ensemble des emplois salariés ► **figure 26**. La part des ouvriers est nettement supérieure dans les métiers logistiques à celle de l'ensemble des emplois (80 % contre 22 %). À l'inverse, celles des employés, des professions intermédiaires et des cadres sont bien plus faibles.

Dans la Vallée de la Seine, 65 % des emplois salariés logistiques sont des postes d'ouvriers qualifiés (conducteurs routiers, magasiniers, conducteurs d'engins lourds, etc.), soit 5 points de moins qu'en France métropolitaine. En revanche, les emplois de cadres, professions intermédiaires et employés sont, en proportion, plus nombreux dans la Vallée de la Seine. La part d'ouvriers qualifiés est plus importante en Normandie (73 %) qu'en Île-de-France (62 %). Les conducteurs routiers notamment sont proportionnellement plus nombreux en Normandie (28 % des emplois salariés logistiques contre 18 %).

Les ouvriers non qualifiés sont plus nombreux dans les établissements dont l'activité principale n'appartient pas

► 25. Répartition des salariés des métiers logistiques par sexe et âge dans la Vallée de la Seine



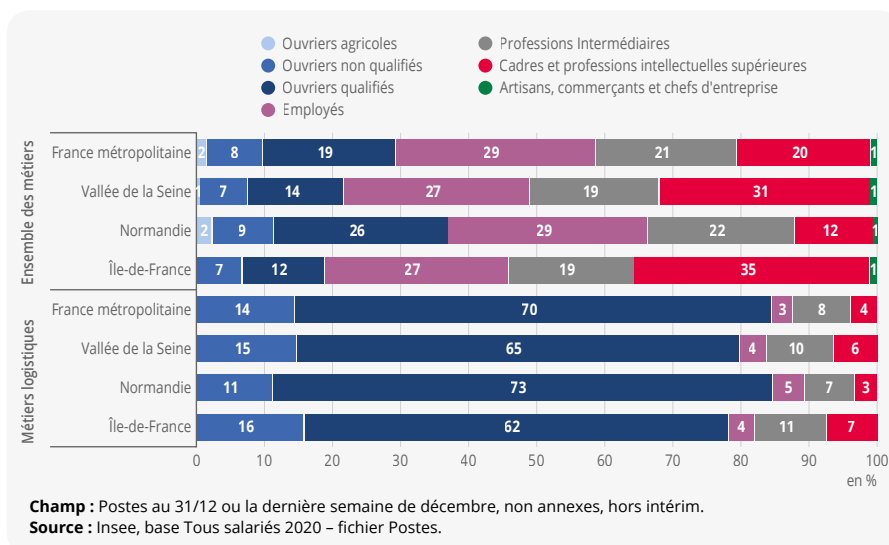
au secteur logistique. Ils représentent 18 % des emplois logistiques exercés pour compte propre contre 12 % des emplois logistiques exercés pour compte d'autrui.

Un volume d'heures travaillées important dans les métiers logistiques

En 2020, la durée moyenne de travail dans les métiers logistiques est de

1 283 heures par poste et par an (soit 0,7 équivalent temps plein), contre 1 232 heures pour l'ensemble des postes salariés de la Vallée de la Seine. Cette durée est légèrement plus élevée dans les établissements du secteur de la logistique (1 313 heures) que pour les métiers logistiques exercés pour compte propre (1 248 heures). Dans les métiers logistiques, 26 % des postes ont une durée annuelle de travail supérieure à un équivalent temps plein (EQTP, soit plus de 1 820 heures) contre 23 % des

► 26. Répartition des emplois logistiques par catégorie socioprofessionnelle



postes dans l'ensemble des métiers

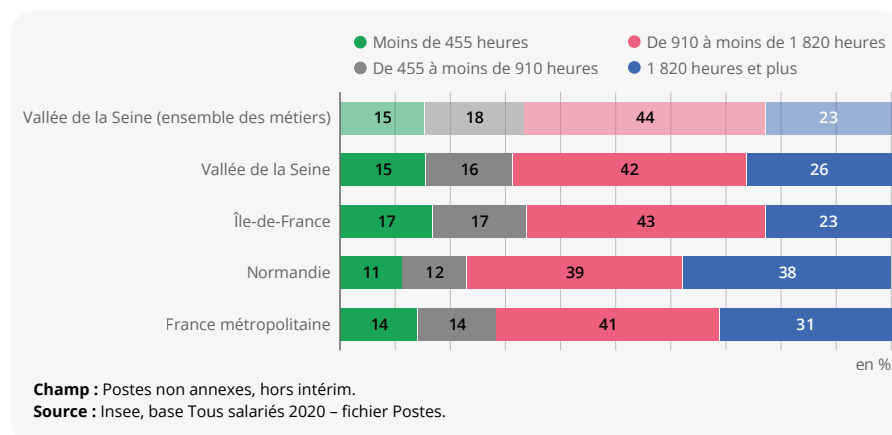
► **figure 27.** Il convient cependant de nuancer ces résultats. En 2020, les périodes de confinement et le recours massif au chômage partiel dans de nombreux secteurs d'activité ont très fortement réduit le nombre d'heures travaillées. En 2019, tout comme en 2018, 41 % des postes des métiers logistiques avaient une durée annuelle supérieure à un EQTP, soit 15 points de plus qu'en 2020. Pour l'ensemble des métiers, cette part s'élevait à 35 % en 2019, 12 points de plus que l'année suivante.

En Normandie, quel que soit le métier logistique, la part des postes dont le temps de travail annuel dépasse un EQTP est plus élevée qu'en Île-de-France. La durée moyenne d'un poste est de 1 444 heures par an en Normandie et de 1 235 heures en Île-de-France. Les dockers (1 632 heures annuelles), mais aussi les capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (1 535 heures), sont les salariés qui effectuent le plus important volume d'heures en moyenne sur l'année. *A contrario*, et en raison d'une activité plus partielle, le volume annuel d'heures travaillées est plus faible dans les métiers de déménageurs non qualifiés (948 heures), conducteurs, livreurs, coursiers (1 055 heures), et les manutentionnaires non qualifiés (1 164 heures).

Les métiers logistiques moins bien rémunérés

En 2020, les salariés exerçant un métier logistique sont, en moyenne, moins bien rémunérés que l'ensemble des salariés de la Vallée de la Seine. La rémunération horaire brute moyenne s'élève à 17,6 euros pour les métiers logistiques contre 26,0 euros toutes professions confondues ► **figure 28.** L'écart est particulièrement prononcé en Île-de-France. Les salariés franciliens exerçant un métier logistique gagnent en moyenne 9,4 euros de moins que l'ensemble des salariés alors que,

► 27. Répartition des emplois logistiques selon le nombre annuel d'heures travaillées



en Normandie, cet écart n'est que de 1,8 euro en défaveur des métiers logistiques. Cet écart de rémunération est principalement lié à la structure de l'emploi : les ouvriers représentent une part importante des métiers logistiques alors qu'ils sont moins bien rémunérés que les cadres ou professions intermédiaires, des catégories proportionnellement plus nombreuses dans les autres secteurs d'activité, notamment en Île-de-France.

À qualification équivalente, le constat diffère selon la catégorie socioprofessionnelle. Les employés et les ouvriers non qualifiés sont, en moyenne, mieux rémunérés dans les métiers logistiques que dans l'ensemble des professions (respectivement 1,9 et 2,0 euros de plus par heure de travail). En revanche, les ouvriers qualifiés gagnent 1,0 euro de moins dans les métiers logistiques. L'écart est plus important pour les cadres de la logistique qui perçoivent, en moyenne, 4,7 euros de moins que leurs homologues travaillant dans d'autres secteurs d'activité.

En 2020, la rémunération horaire brute est plus élevée pour les officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande (39,8 euros en

moyenne), et pour les ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports (37,2 euros). À l'inverse, les métiers logistiques percevant les plus faibles rémunérations horaires brutes sont les déménageurs non qualifiés (12,8 euros) et les conducteurs, livreurs, coursiers (13,5 euros).

Un fort recours à l'intérim dans les métiers logistiques

Dans les métiers logistiques, le recours à l'intérim est nettement plus important que dans l'ensemble des métiers. En 2020, on dénombre 23 200 postes logistiques intérimaires (en équivalent temps plein) dans la Vallée de la Seine, soit 8 % des postes logistiques (contre 2 % dans l'ensemble des emplois salariés ► **figure 31).** Le **taux de recours à l'intérim** dans les métiers logistiques est légèrement plus élevé en Île-de-France (9 %) qu'en Normandie (7 %).

L'intérim concerne principalement les postes d'ouvriers. En 2020, le recours à l'intérim est en effet plus fréquent parmi les manutentionnaires non qualifiés (28 % ► **figure 32),** les ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition (27 %), les ouvriers de la manutention (15 %) et les autres agents et ouvriers d'exploitation

► 28. Salaire horaire brut par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Normandie		Île-de-France		Vallée de la Seine		France métropolitaine	
	Métiers logistiques	Ensemble des métiers	Métiers logistiques	Ensemble des métiers	Métiers logistiques	Ensemble des métiers	Métiers logistiques	Ensemble des métiers
Agriculteurs		20,1		15,6		17,2		18,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises		38,2		56,4		54,6		42,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34,9	33,4	37,7	42,5	37,3	42,0	34,9	37,4
Professions intermédiaires	20,9	20,6	22,2	22,3	22,0	22,0	20,8	20,7
Employés	16,9	14,2	17,4	15,6	17,3	15,4	16,4	14,6
Ouvriers	15,7	15,4	15,3	15,3	15,4	15,3	15,0	15,0
Ouvriers qualifiés	15,9	16,5	15,5	16,7	15,6	16,6	15,1	16,2
Ouvriers non qualifiés	14,5	12,3	14,6	12,6	14,5	12,5	14,2	12,4
Ouvriers agricoles		12,7		13,4		12,9		12,7

en €

Champ : Postes non annexes, hors intérim.
Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

des transports (14 %). Parmi les métiers les plus fréquents, le taux de recours à l'intérim est plus faible : les intérimaires représentent 3 % des postes de conducteurs routiers et de livreurs, coursiers. Il est également faible parmi les professions intermédiaires (3 % ; exemples : techniciens, responsables d'entrepôts) et les employés (2 %), et utilisé de manière exceptionnelle dans les métiers de cadres de la logistique. En 2020, quatre métiers logistiques n'emploient pas d'intérimaires. Ce sont les officiers et cadres navigants de la marine marchande, les maîtres d'équipage, les dockers et les conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés.

Des rémunérations plus faibles pour les intérimaires

Les intérimaires sont moins bien rémunérés que les autres salariés des métiers logistiques. En 2020, les intérimaires exerçant un métier logistique gagnent en moyenne, en salaire horaire, 3,3 euros de moins que les salariés hors intérim ► **figure 33**. Cet écart est plus important en Île-de-France (3,4 euros) ou sur l'ensemble de la France métropolitaine (2,2 euros) qu'en Normandie (1,2 euro).

Au sein des métiers logistiques, l'écart de rémunération entre les intérimaires

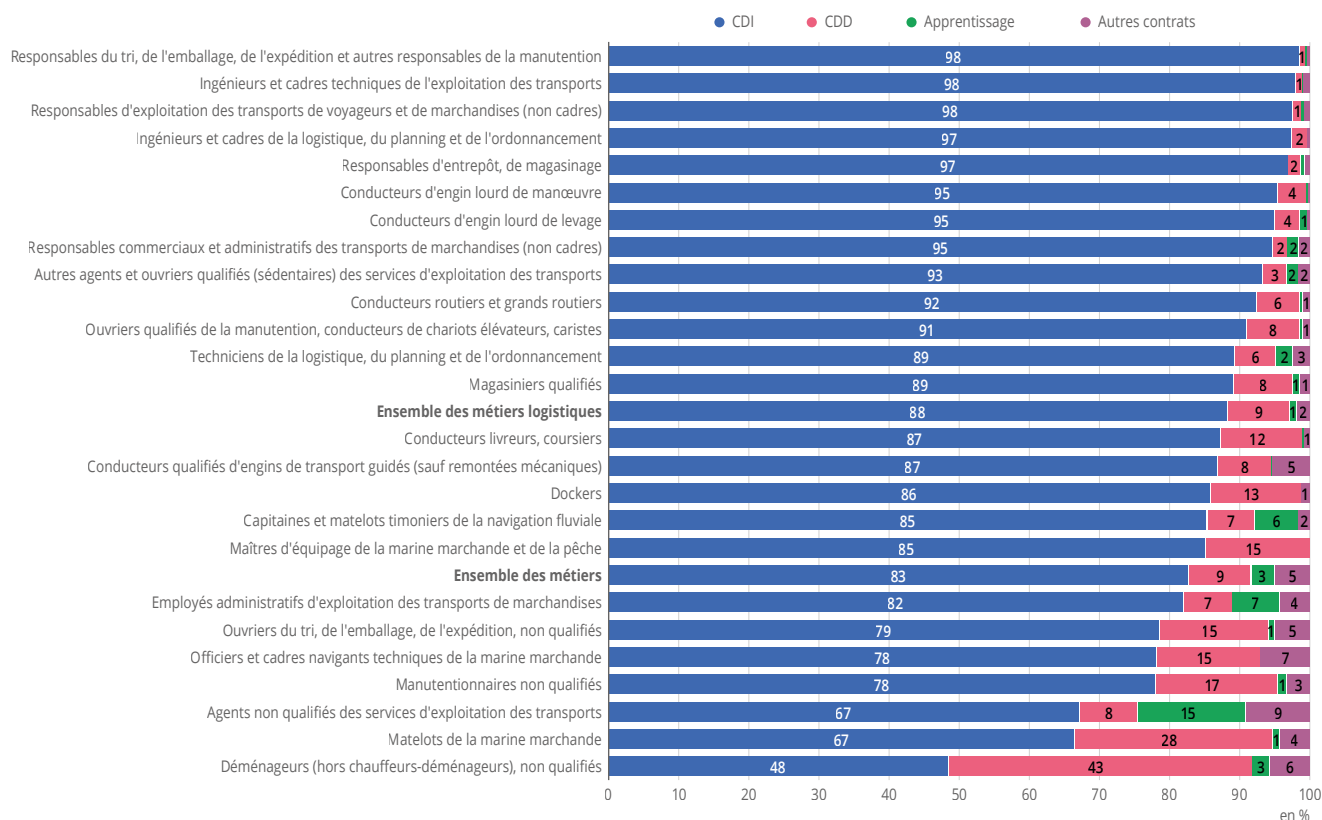
et les autres salariés augmente avec le niveau de qualification des emplois. Les ouvriers non qualifiés, qui représentent la moitié des salariés intérimaires de la logistique, perçoivent une rémunération horaire brute moyenne de 14,1 euros, soit 0,4 euro de moins que les ouvriers non qualifiés (hors intérim). L'écart de rémunération atteint 6,4 euros pour les professions intermédiaires et 17,0 euros pour les cadres, ces derniers n'étant que très peu embauchés en intérim. Dans la Vallée de la Seine, les employés intérimaires bénéficient d'une rémunération horaire brute quasiment identique à celle de leurs homologues hors intérim. ●

► Encadré 4 - Près de neuf emplois sur dix en contrat à durée indéterminée

Hors intérim, les conditions d'emploi dans les métiers logistiques de la Vallée de la Seine sont plus stables que dans l'ensemble des métiers salariés. En effet, le temps complet et les contrats à durée indéterminée (CDI) prédominent largement. En 2020, 93 % des postes logistiques sont à temps complet contre 86 % des postes dans l'ensemble de l'économie normande. Les CDI, quant à eux, représentent 88 % des postes des métiers logistiques contre 83 % pour l'ensemble des emplois ► **figure 29**. Sur ces aspects, il n'existe pas de différences importantes entre les métiers pour compte d'autrui et ceux pour compte-propre (4 et 2 points de moins).

Néanmoins, certains métiers, essentiellement ouvriers, sont davantage concernés par le temps partiel et les contrats à durée déterminée (CDD), notamment en raison du caractère saisonnier de leur activité. De ce fait, les déménageurs sont recrutés en CDD dans 43 % des cas. La part des CDD est également importante parmi les matelots de la marine marchande (28 %), les manutentionnaires non qualifiés (17 %) et les ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition (15 %). Parmi les cadres, les officiers et cadres navigants de la marine marchande sont aussi davantage embauchés en CDD (15 %). S'agissant du temps partiel, il concerne plus souvent les conducteurs livreurs, coursiers et les déménageurs (13 %). L'apprentissage est globalement moins fréquent dans les métiers logistiques que dans les autres secteurs (1 % des postes logistiques contre 3 %). Toutefois, trois professions y ont recours de manière conséquente. Les apprentis représentent en effet 15 % des agents non qualifiés des services d'exploitation des transports, 7 % des employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises et 6 % des capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale.

► 29. Répartition des emplois logistiques de la Vallée de la Seine selon le type de contrat



Champ : Postes non annexes, hors intérim.

Source : Insee, base Tous salariés 2020 - fichier Postes.

► Encadré 5 – De fortes tensions sur les recrutements en 2022, en particulier en Normandie

Pour mieux anticiper les difficultés à pourvoir les postes dans certains métiers, il est possible d'observer la tension sur les recrutements à partir d'indicateurs dédiés ► **pour en savoir plus**. Ceux-ci traduisent l'intensité des recrutements, la disponibilité de la main d'œuvre, l'adéquation géographique entre les deux, la durabilité des emplois proposés ou les contraintes pesant sur les postes. Ils sont réunis dans un indicateur composite de tension.

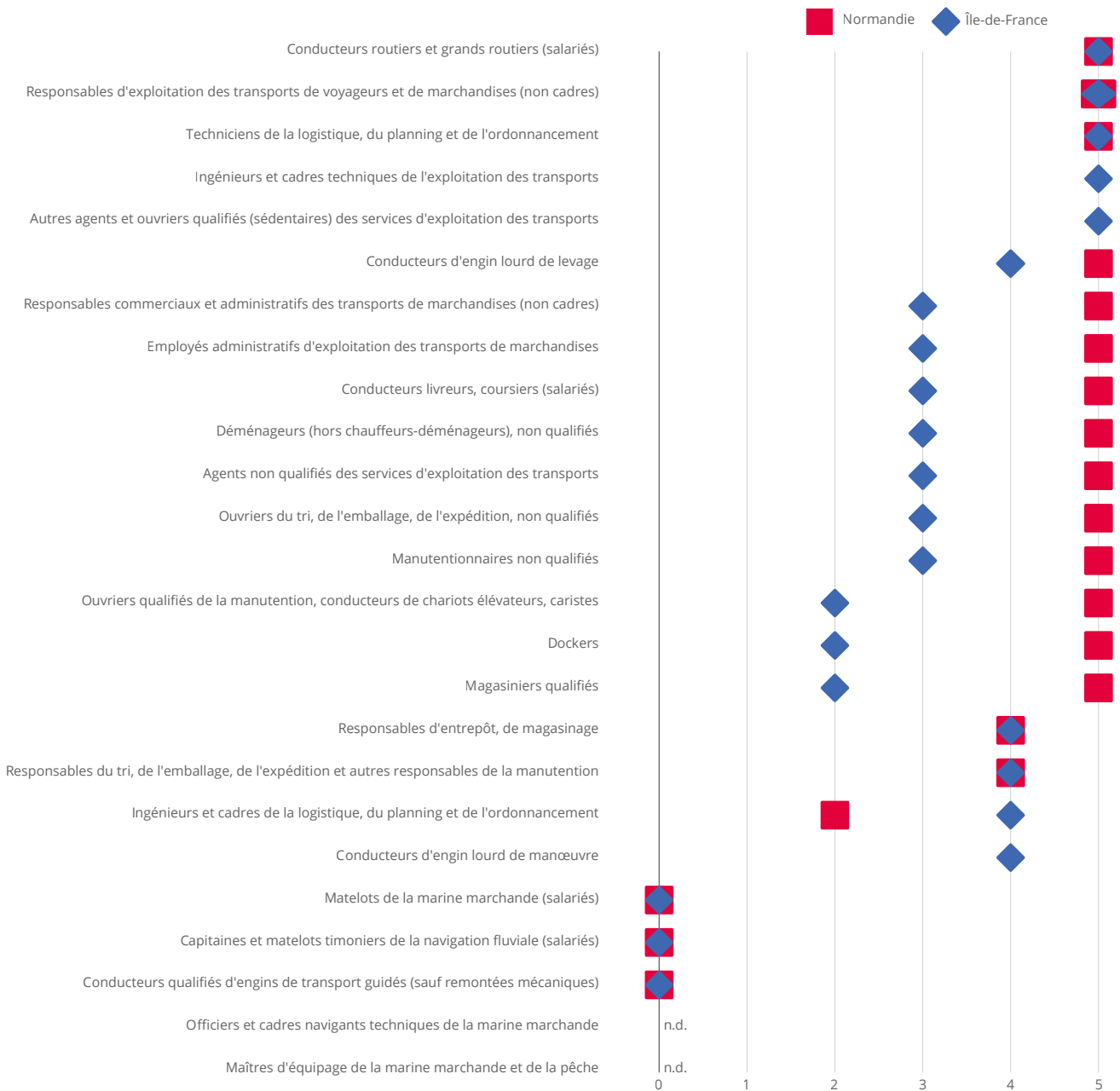
Suivant cette approche, la plupart des métiers logistiques apparaissent en tension sur les recrutements dans la Vallée de la Seine en 2022

► **figure 30**. Pour plus de la moitié d'entre eux, la tension est même très forte en Normandie. Dans presque tous les cas, elle est même plus élevée en Normandie qu'en Île-de-France.

Trois métiers sont particulièrement en tension sur l'ensemble de la Vallée de la Seine : les conducteurs routiers et grands routiers salariés, les responsables d'exploitation des transports – qui peuvent aussi travailler dans le domaine du transport de voyageurs – et les techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement. Les ingénieurs et autres agents et ouvriers de l'exploitation des transports, essentiellement présents en Île-de-France, sont également affectés par cette situation de tension dans les recrutements. Quelques métiers très spécialisés, souvent en lien avec le maritime et le fluvial et donc avec une spécificité normande, ne connaissent pas de tension.

La tension sur ces métiers n'est pas totalement nouvelle en Normandie puisqu'elle était déjà à des niveaux élevés en 2012. Mais elle a progressé, particulièrement en Île-de-France. Plus généralement, la tension sur les métiers logistiques a augmenté de manière très importante en Normandie, notamment pour des métiers qui ne rencontraient pas de telles difficultés auparavant. Les plus fortes tensions sont fréquemment liées à des niveaux d'embauches élevés, le facteur de non-durabilité des emplois s'étant par ailleurs développé sur une grande partie des métiers. Le manque de main d'œuvre ou la non-adéquation géographique sont des facteurs de tension plus fréquents en Île-de-France.

► 30. Tension de recrutement pour les métiers logistiques en Île-de-France et en Normandie en 2022



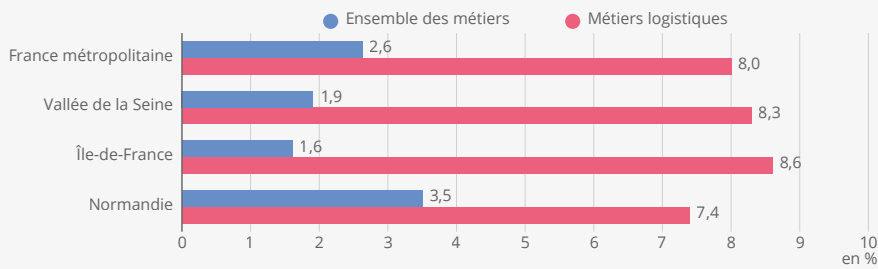
Unité : 1 : tension très faible ; 2 : tension faible ; 3 : tension moyenne ; 4 : tension forte ; 5 : tension très forte ; n.d. : non diffusable

Note de lecture : En 2022, l'indicateur synthétique de tension sur le marché du travail pour le métier « conducteurs d'engin lourd de levage » atteint 5 en Normandie et 4 en Île-de-France. La tension sur les recrutements dans la Vallée de la Seine pour ce métier logistique est donc forte.

Champ : Métiers logistiques dans la Vallée de la Seine, ayant des effectifs suffisants pour l'évaluation.

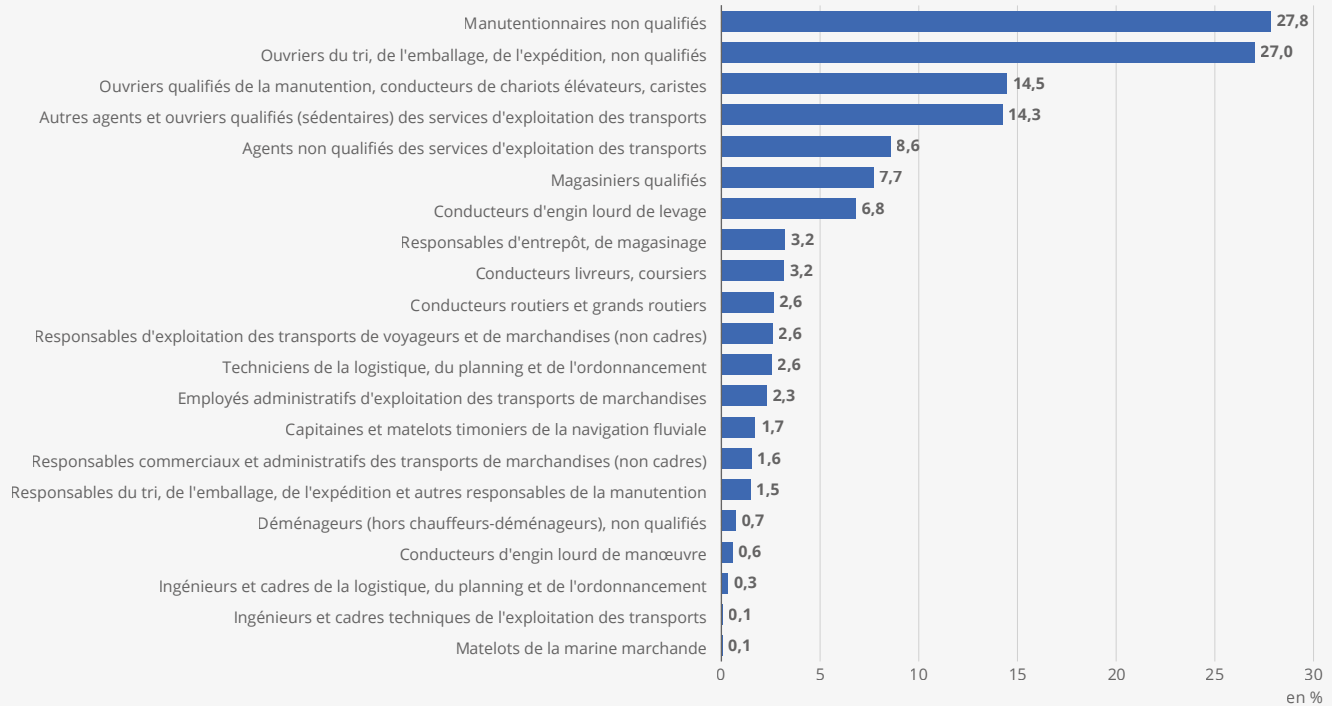
Source : Pôle emploi – Dares, métiers en tension 2022.

► 31. Taux de recours à l'intérim



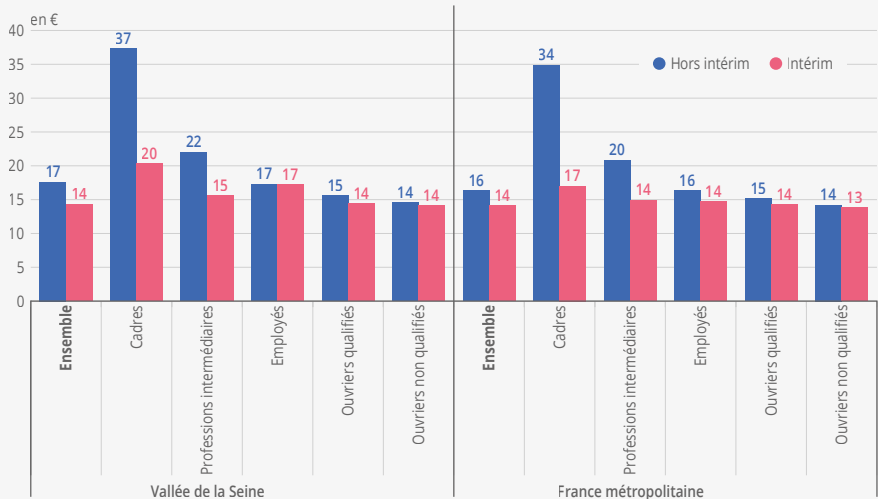
Champ : Postes non annexes, y compris intérim.
Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

► 32. Taux de recours à l'intérim par métier logistique dans la Vallée de la Seine



Champ : Postes non annexes, y compris intérim.
Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

► 33. Salaire horaire brut des métiers logistiques par catégorie socioprofessionnelle, intérim et hors intérim



Champ : Postes non annexes, y compris intérim.
Source : Insee, base Tous salariés 2020 – fichier Postes.

Définitions, sources, méthodologie et pour en savoir plus

Définitions

Dans la présente publication, la **Vallée de la Seine** est constituée des régions Île-de-France et Normandie, un territoire qui correspond à celui défini pour le schéma stratégique pour le développement de la Vallée de la Seine et du Contrat de Plan Interrégional État Régions (CPIER) associé.

Il n'existe pas de contour officiel de la filière logistique. Les champs retenus par l'Insee pour définir ce secteur (**l'approche sectorielle** ► **figure 34**) et les métiers logistiques (**l'approche fonctionnelle** ► **figure 35**) sont précisés ici.

De plus, et sauf mention contraire explicite, dans cette étude :

- le terme « **poste** » désigne les **postes non annexes** hors intérim, présents le 31/12 ou la dernière semaine de décembre ;
- le terme « **établissement** » désigne les établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs ;
- le terme « **entreprise** » désigne l'entreprise au sens juridique du terme, i.e. l'unité légale.

Entreprise individuelle :

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Postes non annexes :

Un poste est « non annexe » si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

Taux de dépendance :

Le taux de dépendance des emplois salariés d'une zone est défini comme le rapport entre les emplois salariés des établissements implantés dans la zone dépendant de centres de décision extérieurs à cette zone et le total des emplois salariés de la zone. Le taux de dépendance des établissements d'une zone est défini comme le rapport entre les établissements implantés dans la zone dépendant de centres de décision extérieurs à cette zone et le total des établissements de la zone.

Taux de recours à l'intérim :

Le taux de recours à l'intérim est le rapport entre le nombre de salariés employés en intérim et le nombre total de salariés, pour une profession donnée ou pour l'ensemble des professions.

Zone d'emploi :

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Sources

Cette étude s'appuie sur les sources suivantes :

La base Tous salariés (BTS) :

Les Bases Tous Salariés sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Ces bases renseignent sur le type d'emploi et de rémunérations perçues pour chaque salarié. Pour l'Insee, les Bases Tous Salariés (BTS) permettent donc de produire des statistiques structurelles sur les salaires et l'emploi.

Le champ de diffusion inclut les salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs.

Le Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) :

Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales ou locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Flores est construit pour l'essentiel à partir de la Base Tous salariés.

Le Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) :

Le Répertoire des Entreprises et des Établissements (REE) est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements.

► 34. Champ de l'approche sectorielle

Segment ou activité logistique - Code	Segment ou activité logistique - Intitulé
1^{er} segment logistique	Logistique terrestre
49.20Z	Transports ferroviaires de fret
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
49.41C	Location de camions avec chauffeur
49.50Z	Transports par conduites
52.21Z	Services auxiliaires des transports terrestres
52.29A	Messagerie, fret express
77.12Z	Location et location-bail de camions
77.31Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles
2^e segment logistique	Logistique aérienne
51.21Z	Transports aériens de fret
52.23Z	Services auxiliaires des transports aériens
77.35Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien
3^e segment logistique	Logistique portuaire et maritime
50.20Z	Transports maritimes et côtiers de fret
50.40Z	Transports fluviaux de fret
52.22Z	Services auxiliaires des transports par eau
52.24A	Manutention portuaire
77.34Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau
4^e segment logistique	Affrètement et organisation des transports
52.29B	Affrètement et organisation des transports
5^e segment logistique	Conditionnement et entreposage
46.17A	Centrales d'achat alimentaires
46.19A	Centrales d'achat non alimentaires
52.10A	Entreposage et stockage frigorifique
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique
52.24B	Manutention non portuaire
82.92Z	Activités de conditionnement
6^e segment logistique	Services
49.42Z	Services de déménagement
53.10Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier

Note : Les activités logistiques sont définies au niveau des sous-classes (niveau 5) de la NAF rév. 2, 2008.

Liaisons financières, le répertoire français sur les groupes (Lifi) :

Le système d'information Lifi décrit les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national. Lifi constitue ainsi le répertoire français des groupes de sociétés.

Lifi est basé sur la connaissance la plus complète possible des liens de détention capitalistique entre sociétés (ou liaisons financières).

L'enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) :

Cette enquête est pilotée par le service des données et études statistiques (SDES)

au sein du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Elle permet de mesurer le transport routier de marchandises et le kilométrage des poids lourds sur le territoire national ou à l'étranger, pour le compte d'autrui et pour compte propre.

Pour en savoir plus

- **Balcone T., Comte S., Horvais A-S., Jerrari K.**, « La Normandie, un territoire avec une assise logistique portuaire et maritime importante », Insee Analyses Normandie n° 121, mars 2024.
- **Babet C., Huyghues Despointes H., Jaluzot L.**, Bilan annuel des transports en 2022, Sdes, novembre 2023.

- **Chartier F., Ducatel V., Lainé F., Niang M.**, Les tensions sur le marché du travail en 2022, Dares Résultats n° 59, novembre 2023.
- **Éblé S., Lefèvre L.**, Les Hauts-de-France, première région logistique française, Insee Analyses Hauts-de-France n° 160, octobre 2023.
- **Gauthey G., Senigout E.**, Métiers de la logistique : six salariés du dix exercent en dehors du secteur, Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 129, avril 2023.
- **Babet C. & al**, Chiffres clés des transports – Édition 2022, Sdes, mars 2022.
- **Mura B., Levouin C., Louza T., Reboul J-L., Silvestre E.**, Plus de 460 000 emplois liés à la logistique dans la Vallée de la Seine, Insee Dossier Normandie n° 12, juin 2018. ●

► Avertissement

Le contour de la filière logistique, qu'il s'agisse de l'approche sectorielle ou de l'approche fonctionnelle, a évolué depuis la précédente étude réalisée en 2018 par la direction régionale de l'Insee Normandie avec LSN ► [pour en savoir plus](#). De plus, les sources mobilisées sont également différentes :

- Flores a succédé au processus Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) en 2017. Les résultats issus de Flores et de Clap ne sont pas comparables, ils ne peuvent donc faire l'objet d'aucune analyse comparative en évolution. En particulier :
 - Clap était établi à partir du répertoire Sirene alors que Flores est constitué à partir des déclarations des entreprises employeuses ;
 - La notion de postes annexes/non annexes n'existait pas dans Clap.
- « Base Tous Salariés » a remplacé à partir de 2017 la plupart des déclarations sociales, et notamment les déclarations annuelles de données sociales (DADS), dans le cadre de la simplification des démarches administratives des entreprises (loi Warsmann du 22 mars 2012).

Par conséquent, il n'est ni juste, ni possible de comparer les résultats de la présente publication avec la précédente.

► 35. Champ de l'approche fonctionnelle

Métier logistique - Code	Métier logistique - Intitulé	Activité principale de l'établissement retenue
1^{re} famille de métiers logistiques	Transport de marchandises	
389A	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
389C	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
466B	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	Toute
466C	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
480B	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche	Toute sauf les activités de transport de voyageurs et de pêche
546C	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	Toute
641A	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	Toute
643A	Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)	Toute
654B	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)	Les activités de transport de marchandises et d'entreposage
655A	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
656B*	Matelots de la marine marchande (salariés)	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
656C*	Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
676B	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés	Toute
676D	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	Toute sauf l'activité de transport de voyageurs
2^{de} famille de métiers logistiques	Entreposage et manutention	
387B	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	Les activités de transport de marchandises, d'entreposage et de commerce+ les établissements exploitant un entrepôt de plus de 5 000 m ²
477A	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	Les activités de transport de marchandises, d'entreposage et de commerce+ les établissements exploitant un entrepôt de plus de 5 000 m ²
487A	Responsables d'entrepôt, de magasinage	Toute
487B	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention	Toute
651A	Conducteurs d'engin lourd de levage	Les activités de transport de marchandises, d'entreposage et de commerce+ les établissements exploitant un entrepôt de plus de 5 000 m ²
651B	Conducteurs d'engin lourd de manœuvre	Les activités de transport de marchandises, d'entreposage et de commerce+ les établissements exploitant un entrepôt de plus de 5 000 m ²
652A	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	Toute
652B	Dockers	Toute
653A	Magasiniers qualifiés	Toute
676A	Manutentionnaires non qualifiés	Les activités de transport de marchandises, d'entreposage et de commerce+ les établissements exploitant un entrepôt de plus de 5 000 m ²
676C	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	Toute

Note : Les métiers logistiques sont définis au niveau des professions (niveau 4) de la PCS 2003.

* : nomenclature PCS-ESE 2003.

Activités et métiers logistiques dans la Vallée de la Seine

Insee Dossier Normandie

n° 24

Mars 2024

Dans le vaste espace que constitue la Vallée de la Seine, la logistique occupe une place importante. Les ports de l'axe Seine structurés au sein du groupement Haropa Port (Le Havre, Rouen, Paris), les aéroports de dimension internationale (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly), les grands axes routiers ou ferroviaires constituent un système multimodal intégrant la chaîne logistique (ou supply chain) de bout en bout. La logistique génère plus de 411 000 emplois salariés sur ce territoire en 2020, qu'il s'agisse d'emplois exercés dans des établissements logistiques (approche sectorielle) ou correspondant à des métiers logistiques, quelle que soit l'activité principale de l'établissement employeur (approche fonctionnelle).

Le secteur de la logistique représente plus de 4 % de l'emploi salarié de la Vallée de la Seine. La Normandie (5,3 %) est la deuxième région française sur ce plan, derrière les Hauts-de-France (5,4 %), autre région limitrophe de l'Île-de-France. Près de quatre établissements du secteur sur cinq, employeurs et non employeurs, relèvent des services. La taille moyenne des établissements est élevée, notamment dans la logistique aérienne et la création d'entreprises dans le secteur a connu une forte accélération depuis 2017 dans la Vallée de la Seine.

Haropa Port est le premier port français et le sixième port européen de transport de marchandises. La route reste le mode de transport le plus utilisé en tonnage dans la Vallée de la Seine, avec notamment de forts échanges entre l'Île-de-France et la Normandie. Malgré des volumes bien moins importants sur le fleuve et encore moins par les airs, la Vallée de la Seine est également, de loin, le territoire où ces voies sont les plus usitées.

Les métiers logistiques sont essentiellement ouvriers et peu féminisés. À niveau de qualification équivalent, ils sont moins bien rémunérés que d'autres métiers. Ils ont également fortement recours à l'intérim.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

